



Déclassifié*

AS/Jur (2023) 24

18 octobre 2023

fjdoc24 2023

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte dans les États membres du Conseil de l'Europe

Note d'information révisée

Rapporteur général : M. Emanuelis Zingeris, Lituanie, Parti populaire européen

1. Résumé

1. La précédente note d'information sur la situation des défenseurs des droits humains a été publiée juste avant l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie¹. La présente traite donc de l'impact considérable de cette guerre sur les défenseurs des droits humains. Dans les territoires occupés de l'Ukraine, des sources indiquent que les autorités et les forces armées russes ont systématiquement et de manière disproportionnée pris pour cible les défenseurs des droits humains, en raison de leurs activités de collecte et de communication de preuves des atrocités commises par l'armée russe en violation de droits humains. Il s'agit notamment d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et de longues peines d'emprisonnement pour des motifs fallacieux. En Russie comme au Bélarus, de nombreuses réformes législatives ont érigé en infractions assorties de lourdes peines de prison toute forme d'opposition au gouvernement ou à la guerre. Cela a nourri une ample campagne de répression de militants, de journalistes et d'avocats. La situation des défenseurs des droits humains dans les zones occupées de l'Ukraine et en Russie est traitée au point 3.1, celle des défenseurs des droits humains au Bélarus au point 3.2. Les persécutions observées dans ces territoires ont également montré qu'il est nécessaire que les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe soutiennent les défenseurs des droits humains depuis l'étranger — en particulier, en accordant une attention spéciale à leurs demandes de visas, d'asile et de réinstallation lorsqu'ils tentent d'échapper à la persécution. Ce point est abordé à la section 4.

2. Les fortes pressions exercées sur les défenseurs des droits humains dans d'autres régions d'Europe et mentionnées dans des notes d'information précédentes ont persisté. La répression passe surtout par le détournement du droit pénal à des fins de poursuite des lanceurs d'alerte, à des fins d'intimidation et de réduction au silence. Des refus d'enregistrement d'organisations de la société civile, des campagnes de discrédit, des violences et la publication en ligne de documents sexuellement explicites visant des défenseurs des droits humains ont également été signalés. La présente note d'information aborde à la section 3 la situation particulièrement préoccupante qui règne dans certains pays. Elle passe aussi en revue des domaines thématiques dans lesquels des défenseurs des droits humains ont été pris pour cible dans de nombreuses régions d'Europe (section 3.6). Il s'agit notamment des poursuites engagées contre ceux qui travaillent sur les droits génésiques et ceux qui cherchent à protéger les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique.

* Document déclassifié par la Commission le 12 octobre 2023.

¹ [AS/Jur \(2022\) 01 Rev.](#), La Situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe, Alexandra Louis (France, ADLE), 28 février 2022.

2. Procédure et mandat

2.1. Procédure

3. Désireuse que cette importante question conserve son rang prioritaire dans ses travaux, l'Assemblée parlementaire a ratifié le 8 octobre 2018 le mandat de rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme². La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a depuis nommé quatre rapporteurs généraux sur cette question. M. Raphaël Comte (Suisse, ADLE), M^{me} Alexandra Louis (France, ADLE), et M^{me}Ms Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) mes prédécesseurs, ont régulièrement produit des notes d'information sur la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme m'a nommé quatrième rapporteur général lors de sa réunion du mercredi 21 juin 2023.

2.2. Mandat

4. La commission et l'Assemblée assurent un suivi ciblé et spécifique de la situation des défenseurs des droits humains depuis 2006³. Selon l'Assemblée, les défenseurs des droits de l'homme sont « ceux qui œuvrent en faveur des droits d'autrui », c'est-à-dire les particuliers ou les groupes qui mènent une action pacifique et conforme à la loi de promotion et de protection des droits humains, qu'il s'agisse d'avocats, de journalistes, de membres d'organisations non gouvernementales (ONG) ou autres⁴. Leur droit d'agir pour promouvoir et protéger les droits humains a été affirmé pour la première fois dans la [Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus](#) du 9 décembre 1998 (« Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme »). Cette Déclaration, qui réaffirme que « [c]hacon a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international » (article 1) et qui dispose que les États doivent adopter des mesures pour assurer la garantie effective de ce droit (article 2, 2.), vient conforter l'importance pour les États de protéger le droit des défenseurs. Au niveau du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a adopté dans ce sillage le 6 février 2008 sa [Déclaration sur l'action du Conseil de l'Europe pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir leurs activités](#). La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a voulu le 14 novembre 2022 ajouter la situation des lanceurs d'alerte au mandat du/de la rapporteur(e) général(e) sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, ce qu'a approuvé le 28 novembre 2022 le Bureau de l'Assemblée⁵.

5. Le droit de défendre les droits d'autrui repose lui-même sur des droits fondamentaux reconnus et protégés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), tels que la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9), la liberté d'expression (article 10) et la liberté de réunion et d'association (article 11). Les défenseurs des droits humains méritent donc une attention particulière, puisque les violations de leurs droits, de même que les menaces et les actes de violence commis contre eux, donnent une indication de la situation générale des droits humains dans l'État concerné ou de la dégradation de cette situation⁶. Les États membres du Conseil de l'Europe sont dès lors tenus de réunir des conditions propices à l'action des défenseurs des droits humains et de s'abstenir de toute forme d'intimidation ou de représailles contre eux⁷.

6. En se référant à la définition du « défenseur des droits de l'homme » contenue dans la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, mon mandat, tel que proposé par la commission et approuvé par l'Assemblée, m'autorise à intervenir dans les questions relatives aux cas d'intimidation et de représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'aux graves entraves à leur action dans les États membres du Conseil de l'Europe (assassinats, atteintes à leur intégrité physique et psychologique, arrestations arbitraires, harcèlement judiciaire et administratif, diffamation publique ou restrictions imposées à leur liberté de circulation, par exemple). Je rendrai donc compte périodiquement, au

² La ratification fait suite à un premier débat consacré le 26 juin 2018 au rapport de M. Egidijus Vareikis (Lituanie, PPE/DC) sur la protection des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe. L'Assemblée a adopté sa [Résolution 2225 \(2018\)](#) et sa [Recommandation 2133 \(2018\)](#) à l'issue de ce débat.

³ [Doc. 10985](#), 27 juin 2006.

⁴ [Résolution 2225 \(2018\)](#), 26 juin 2018, paragraphe 1.

⁵ Carnet de bord de la réunion de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme tenue à Paris le 14 novembre 2022, [AS/Jur \(2022\) CB 09](#).

⁶ Voir la [Déclaration sur l'action du Conseil de l'Europe pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir leurs activités](#), 6 février 2008.

⁷ [Résolution 2225 \(2018\)](#), note 4, paragraphe 2.

moins une fois par an, à la commission des informations que j'ai recueillies et des actions que j'ai entreprises. J'ai par ailleurs été chargé de suivre les activités des organes et institutions du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales portant sur des questions relatives aux défenseurs des droits humains ; de représenter la commission et l'Assemblée devant ces derniers ; de faire des déclarations et de lancer des appels en ma qualité de rapporteur général ou de proposer à la commission de le faire, et d'assurer le suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée dans ce domaine.

7. Les attaques de gouvernements contre des opposants vivant à l'étranger ont pris une ampleur inquiétante en Europe. La répression transnationale ayant été abordée dans le récent rapport de sir Christopher Chope, qui a débouché sur l'adoption de la Résolution 2509 et de la Recommandation 2257⁸, je n'ai pas jugé bon d'inclure dans ma note de cas de ce type.

8. La guerre illégale d'Ukraine, facilitée par la montée de l'autoritarisme au Bélarus et en Russie, m'a conduit à me pencher ici sur la situation des défenseurs des droits humains dans l'ensemble de l'Europe, plutôt que dans les seuls États membres du Conseil de l'Europe.

3. Exemples particulièrement préoccupants

3.1. La Fédération de Russie

3.1.1. Attaques contre des défenseurs des droits humains sur le territoire ukrainien

9. Selon l'organisation *Frontline Defenders*, les autorités et les forces armées russes ont systématiquement et de manière disproportionnée pris pour cible les défenseurs des droits humains, en raison de leurs activités de collecte et de communication de preuves des atrocités commises par l'armée russe en violation de droits humains⁹. ZMINA, une organisation ukrainienne de défense des droits humains, rapporte au moins 562 assassinats, disparitions forcées, enlèvements et arrestations de « citoyens actifs » ou de leurs proches entre février 2022 et juin 2023. Il s'agit notamment de 323 militants et bénévoles publics, de 18 journalistes et de 4 avocats — qui tous peuvent être considérés comme des défenseurs des droits humains¹⁰. Les exemples signalés incluent le journaliste Oleh Baturin, qui aurait été enlevé dans l'oblast de Kherson par des militaires russes en mars 2022 et relâché après huit jours de violences physiques et psychologiques, ainsi qu'Iryna Horobstova, enlevée de son domicile de Kherson en mai 2022 et probablement transférée en Crimée occupée par la Russie, sans accès à un avocat ou à des informations sur les chefs d'accusation retenus contre elle¹¹. Maksym Butkevych, avocat défenseur des droits humains, a été condamné à treize ans de prison par la prétendue cour suprême de l'oblast de Lougansk, occupé par la Russie, à la suite de ce qu'Amnesty International a qualifié de « simulacre de procès »¹². *Frontline Defenders* estime qu'au moins cinquante défenseurs des droits humains et bénévoles humanitaires ont été pris pour cibles et tués en 2022 par les forces russes en raison de leur travail pacifique en faveur des droits humains en Ukraine¹³.

10. Le harcèlement et la persécution des défenseurs des droits humains en Crimée occupée, qui étaient systématiques depuis 2014, continuaient d'être signalés en mars 2022. Les avocats spécialistes de la défense des droits humains en Crimée, en particulier ceux qui défendent les droits des Tatars de Crimée, ont très fréquemment fait l'objet de harcèlements, de poursuites, de descentes dans leurs bureaux et de mesures disciplinaires. En mai 2022, par exemple, Nazim Sheikhmambetov, Ayder Azamatov et Emine Avamileva, des avocats défenseurs des droits humains, ont été arrêtés et condamnés à des détentions administratives de cinq à huit jours, pour avoir organisé une conférence de presse que les tribunaux ont qualifiée de grand rassemblement illicite¹⁴. L'avocat défenseur des droits humains Abdureshyt Dzhepparov a également été

⁸ [Résolution 2509](#) et [Recommandation 2257](#), adoptées par l'Assemblée le 23 juin 2023.

⁹ Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 61.

¹⁰ Enforced disappearances and arbitrary detentions of active citizens during the full-scale armed aggression by Russia against Ukraine, ZMINA.

¹¹ Frontline [Defenders Global Annual Report 2022](#), page 61.

¹² [Ukraine: Russian court upholds 13-year sentence against Ukrainian human rights defender Maksym Butkevych \(amnesty.org\)](#)

¹³ Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 61.

¹⁴ Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 62.

arrêté et détenu¹⁵. Les avocats représentant les Tatars de Crimée auraient été radiés, notamment Lilya Gemedzhi, Rustem Kyamilev, Nazim Sheikmambetov et Lilia Hemedzhy¹⁶.

11. Des journalistes indépendants ont été soumis à des traitements très durs. La journaliste Irina Danilovich aurait par exemple été enlevée par les services de sécurité fédéraux russes, maltraitée, torturée et condamnée à sept ans de prison¹⁷.

12. Le journaliste Amet Suleymanov purge actuellement une peine de 12 ans d'emprisonnement pour participation à une organisation terroriste et complot en vue de prendre le pouvoir par la force. La condamnation a été déplorée vivement par les organisations de défense des droits humains, qui estiment qu'il s'agit de mesures de représailles aux activités légitimes de M. Suleymanov, qui a rendu compte des perquisitions et de la détention de Tatars de Crimée à la suite de l'occupation illégale de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014. M. Suleymanov souffre de divers problèmes de santé, notamment d'un grave problème cardiaque. Bien qu'il ait d'abord été assigné à résidence, M. Suleymanov a été transféré dans un centre de détention provisoire en avril 2023. Des rapports datant de l'été 2023 indiquent qu'il a été transféré dans une prison située dans une région éloignée de la Russie et qu'il s'est vu refuser l'accès à des produits médicaux importants. J'ai publié une déclaration commune avec la rapporteure générale de l'Assemblée pour les prisonniers politiques, Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC), exprimant notre profonde préoccupation quant à la mise en danger de la vie de M. Suleymanov¹⁸.

3.1.2. Situation des défenseurs des droits humains sur le territoire de la Fédération de Russie (résumé)

13. Depuis l'invasion illégale de l'Ukraine de février 2022, les autorités russes ont pris une série de mesures autoritaires contre la dissidence sous toutes ses formes, notamment par l'adoption de lois draconiennes restreignant la liberté d'expression et la liberté de réunion, par la dispersion, l'arrestation et la poursuite systématiques des personnes manifestant contre la guerre, par l'interdiction des médias critiques, et par la dissolution d'ONG. Je conclus de ces mesures visant à réduire au silence les journalistes, les activistes et la société civile que les défenseurs des droits humains ont fait l'objet d'une attaque de grande ampleur en Fédération de Russie.

14. M^{me} Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) a décrit en détail la montée de l'autoritarisme en Fédération de Russie dans sa note introductive sur la détention arbitraire de Vladimir Kara-Murza et la persécution systématique des manifestants antiguerre en Fédération de Russie¹⁹. Je ne répéterai donc pas ici cette magistrale étude des changements répressifs introduits dans la législation russe et de leur application pratique depuis février 2022, y compris la scandaleuse persécution dont est victime Vladimir Kara-Murza. Je me bornerai aux affaires et questions que Mme Ævarsdóttir n'avait pas encore évoquées.

3.1.3. Détournement du droit pénal et de la réglementation relative aux médias ; tortures et violences policières

15. Andrey Pivovarov est un militant et ancien directeur d'Open Russia, une organisation de la société civile qui défend la démocratie et les droits humains. En juillet 2022, il a été condamné à quatre ans de prison pour avoir dirigé une « organisation indésirable »²⁰.

16. *Echo of Moscow* est une station de radio commerciale indépendante qui critiquait régulièrement le gouvernement russe. En mars 2022, le bureau du procureur général a demandé sa fermeture au motif qu'elle diffusait des informations « appelant à des activités extrémistes, à la violence et à de fausses informations préméditées » concernant la guerre en Ukraine. Le conseil d'administration a alors voté à la majorité la dissolution de la station de radio et du site web²¹. *Novaya Gazeta*, lauréate du prix Nobel, et l'un des plus

¹⁵ [Human rights defender Abdureshit Dzhepparov released | Front Line Defenders](#)

¹⁶ [Russia: Crimean human rights lawyers disbarred: Lilya Gemedzhi, Rustem Kyamilev and Nazim Sheikmambetov - Amnesty International; Russian Federation/Ukraine: Further information: Human rights lawyer disbarred in Crimea: Lilia Hemedzhy - Amnesty International](#)

¹⁷ Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 61.

¹⁸ [Les rapporteurs de l'APCE s'inquiètent de l'état de santé d'Amet Suleymanov, journaliste tatar de Crimée emprisonné \(coe.int\)](#)

¹⁹ [AS/Jur \(2023\) 13.](#)

²⁰ [Russia: Political Prisoner Feared Forcibly Disappeared | Human Rights Watch \(hrw.org\).](#)

²¹ [Ekho Moskvy, One Of Russia's Last Independent Broadcasters, Closes Amid Government Crackdown \(rferl.org\)](#)

anciens journaux de Russie à traiter des questions de droits humains. Le 5 septembre 2022, le tribunal du district Basmany de Moscou a révoqué sa licence de presse écrite²². Le 15 septembre 2022, la Cour suprême a de surcroît révoqué celle de son site web, de sorte que le journal n'est plus accessible en Russie²³. En juin 2023, le procureur général a déclaré *Novaya-Gazeta Europe* organisation indésirable²⁴.

17. Ilya Yashin, un homme politique russe d'opposition, milite depuis longtemps contre le gouvernement en place et le critique²⁵. Il a été condamné à huit ans et six mois de prison le 9 décembre 2022 pour « diffusion de fausses informations » sur l'armée russe²⁶.

18. Evan Gershkovich, un journaliste de 31 ans, travaillait pour le *Wall Street Journal* en Russie. Il a été arbitrairement arrêté par le Service fédéral de sécurité russe à Ekaterinbourg le 29 mars 2023, alors qu'il préparait un article sur le groupe militaire Wagner²⁷. Il est accusé d'espionnage et encourt une peine de vingt ans de prison. Son recours contre la détention provisoire a été rejeté par le tribunal du district Lefortovo le 23 mai 2023. Mariana Katzarova, rapporteure spéciale sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie, et Irene Khan, rapporteure spéciale sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ont demandé le 12 juin 2023 sa libération immédiate²⁸.

19. Oleg Orlov est coprésident du grand groupe russe de défense des droits humains *Memorial*. Colauréat du prix Nobel de la paix, il a accepté le prix Sakharov de la liberté d'expression au nom de *Memorial*. Il a été inculpé d'« actes publics visant à discréditer le déploiement des forces armées de la Fédération de Russie » après avoir rédigé un blogue intitulé « Russie : ils voulaient le fascisme, ils l'ont eu ». Il encourt jusqu'à trois ans de prison. Les poursuites engagées contre lui ont été très critiquées par la rapporteure générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour les prisonniers politiques, Thórhildur Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC), la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, et la rapporteure spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie, Mariana Katzarova²⁹.

20. Alexeï Navalny, le chef de file de l'opposition et militant anticorruption, est toujours en prison et a reçu de nouvelles condamnations depuis février 2022. Jacques Maire (France, ADLE), rapporteur de l'APCE sur l'empoisonnement de M. Navalny, s'est déclaré consterné de la peine de prison additionnelle requise par les autorités russes au début de l'année 2022³⁰. Navalny a été condamné en mars 2022 à neuf ans de prison pour fraude et outrage à magistrat, puis transféré dans une prison de haute sécurité³¹. Amnesty International a qualifié le procès de mascarade³². Après de nombreux signalements d'un isolement prolongé et d'empoisonnements présumés, quelque 500 médecins russes ont signé une lettre ouverte au président Vladimir Poutine demandant aux autorités pénitentiaires de cesser de maltraiter M. Navalny³³. En sa qualité de rapporteure pour le suivi de la mise en œuvre de la [Résolution 2446 \(2022\)](#) sur les cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie, Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) a publié en novembre 2022 une déclaration exprimant l'inquiétude que suscite l'isolement cellulaire permanent de M. Navalny³⁴. Le 4 août 2023, M. Navalny a été condamné à une nouvelle peine de 19 ans de prison assortie d'un régime spécial à l'issue d'un procès qui s'est déroulé à huis clos dans une colonie pénitentiaire. Condamné pour « extrémisme » après avoir été jugé pour six chefs d'accusation inventés de toutes pièces, il a été notamment accusé d'avoir incité et financé l'extrémisme, créé une ONG illégale, réhabilité l'idéologie nazie et incité des mineurs à commettre des actes dangereux. En sa qualité de rapporteure générale pour les prisonniers politiques, Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) a déploré vivement la nouvelle condamnation, appelant les autorités russes à donner à M. Navalny la possibilité d'accéder régulièrement à des conseils juridiques, de recevoir des visites

²² [Russia Revokes Novaya Gazeta Newspaper Print License – The Moscow Times.](#)

²³ [Russia revokes independent Novaya Gazeta's website license – DW – 09/15/2022.](#)

²⁴ [Russia outlaws critical news outlet as 'undesirable' in continued crackdown on dissent | AP News.](#)

²⁵ [BBC NEWS | Europe | Russian youth on political barricades \(archive.org\).](#)

²⁶ [Ilya Yashin: Kremlin critic jailed for eight and a half years, in latest blow to what's left of Russian opposition | CNN.](#)

²⁷ [Russia arrests US journalist Evan Gershkovich on spying charge – BBC News.](#)

²⁸ [Russia: Gershkovich's arbitrary detention is an attack against independent journalism, say UN experts | OHCHR.](#)

²⁹ [Guerre d'Ukraine :Ukraine war: Oleg Orlov faces jail time for criticising Putin's war – BBC News; Une rapporteure se dit préoccupée par le harcèlement et le procès du défenseur russe des droits humains Oleg Orlov et d'autres personnes qui s'opposent à la guerre d'agression de la Russie \(coe.int\); Le procès d'Oleg Orlov est une parodie de justice - Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\); Russia must drop charges against Oleg Orlov, Nobel Prize-winning "Memorial" leader: UN expert | OHCHR. UN expert | OHCHR.](#)

³⁰ [Un rapporteur de l'APCE consterné par la peine de 13 ans demandée à l'encontre d'Alexeï Navalny \(coe.int\).](#)

³¹ [Russia Navalny: Putin critic given nine-year jail sentence in trial branded 'sham' – BBC News; Alexei Navalny moved to infamous maximum security prison, says aide – POLITICO.](#)

³² [Russia: Navalny facing possible 15-year jail term in 'sham' trial set to take place in prison | Amnesty International UK.](#)

³³ [Alexei Navalny: Concern grows for health of jailed Putin critic – BBC News.](#)

³⁴ [Une rapporteure de l'APCE s'inquiète des conditions de détention d'Alexeï Navalny \(coe.int\).](#)

de sa famille et d'autres personnes, de bénéficier d'une assistance médicale appropriée ainsi que de toutes les garanties nécessaires³⁵. Selon moi, la prolongation de l'incarcération de M. Navalny est un scandale qui devrait être condamné avec la plus grande fermeté.

21. En août 2023, Grigory Melkonyants, coprésident du groupe d'observation des élections « Golos », a été placé en détention provisoire et son domicile a été perquisitionné. Selon certaines informations, il est accusé de « diriger une organisation indésirable »³⁶.

22. Outre le détournement du droit pénal à des fins de répression des personnes protestant contre la guerre, il est souvent fait état de tortures et de violences policières visant à étouffer la dissidence. Le lendemain du jour où Artyom Kamardin a participé à une lecture de poèmes pour protester contre la guerre russe en Ukraine, par exemple, la police aurait fait une descente à son domicile, agressé et menacé de viol sa petite amie, et passé à tabac M. Kamardin lui-même. Human Rights Watch a relevé d'autres affaires qui auraient donné lieu à des violences de ce type³⁷.

3.1.4. Caucase du Nord

23. La sécurité des défenseurs des droits humains reste particulièrement préoccupante dans le Caucase du Nord. Dans sa [Résolution 2445\(2022\)](#), l'Assemblée a observé que les défenseurs des droits humains de la région « risquent la persécution, la torture, voire la mort, pour avoir exprimé leurs idées » et que ni eux ni leurs proches ne sont en sécurité dans le Caucase du Nord, et nulle part en Fédération de Russie, ni même à l'étranger³⁸. La journaliste Elena Milashina et l'avocat défenseur des droits humains Alexander Nemov en donnent un exemple. Ils sont arrivés à Grozny tôt le 4 juillet 2023, pour une audience dans l'affaire Zarema Mussaeva. M^{me} Mussaeva aurait été poursuivie parce qu'elle est mère de deux personnes qui critiquent publiquement Ramzan Kadyrov. Le taxi de M^{me} Milashina et de M. Nemov a été arrêté entre l'aéroport et la ville de Grozny par des hommes armés portant cagoules, qui les ont tirés de leur voiture, les ont menacés de mort et les ont violemment battus. Ces hommes ont également versé une solution antiseptique vert vif sur la tête de M^{me} Milashina et lui ont rasé les cheveux. Ils auraient déclaré que c'était en représailles à l'action de M^{me} Milashina et de M. Nemov dans l'affaire Mussaeva. Plus tard dans la journée, M^{me} Mussaeva a été déclarée coupable et condamnée à cinq ans et demi de prison (en l'absence de son avocat). La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a qualifié cette agression d'« acte de violence odieux qui témoigne d'un mépris pour la dignité humaine »³⁹. Je suis tout à fait d'accord.

3.1.5. Dissolution d'organisations de la société civile

24. Juste avant l'invasion de l'Ukraine, les autorités de la Fédération de Russie ont commencé à dissoudre l'association *Memorial International* et le *Memorial Human Rights Center*, organisations de défense des droits humains parmi les plus connues du pays. L'élimination d'organisations de la société civile s'est poursuivie depuis lors. En avril 2022, les autorités russes ont révoqué l'enregistrement de 15 ONG et fondations étrangères, en les obligeant à fermer leurs bureaux en Russie, dont *Human Rights Watch* et *Amnesty International*⁴⁰. Elles ont également bloqué le site web d'OVD-Info, un projet de défense des droits humains travaillant sur la liberté de réunion. En 2023, les tribunaux ont expulsé le Centre Sakharov de ses locaux en vertu de la loi sur les agents étrangers⁴¹ et dissout la plus ancienne organisation de défense des droits humains du pays, le Groupe Helsinki de Moscou⁴². En mars 2023, la police a perquisitionné dans les domiciles de neuf membres du conseil d'administration et du personnel de *Memorial*, qui avait continué à fonctionner tant bien

³⁵ [La rapporteure général de l'APCE pour les prisonniers politiques déplore vivement la récente condamnation d'Alexeï Navalny \(coe.int\)](#)

³⁶ [Russian Election Monitor's Co-Leader Ordered Into Pretrial Detention \(rferl.org\)](#)

³⁷ [Russian Police are Torturing Anti-War Activists | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

³⁸ [Résolution 2445 \(2022\)](#), Le rétablissement des droits de l'homme et de l'État de droit reste indispensable dans la région du Caucase du Nord, adoptée par l'Assemblée le 21 juin 2022.

³⁹ [Journalist and Human Rights Lawyer Viciously Attacked in Chechnya | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#); [L'agression d'Elena Milashina et d'Aleksandr Nemov est un crime qui ne doit pas rester impuni - Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](#).

⁴⁰ [World Report 2023: Russian Federation | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

⁴¹ [Russia Designates Another Rights Organization as 'Undesirable' | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

⁴² [Les défenseurs des droits humains en Russie doivent être soutenus - Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](#).

que mal après sa dissolution officielle⁴³. En avril 2023, les autorités ont également dissout Sova, un groupe de réflexion sur la xénophobie et l'extrémisme⁴⁴. En août 2023, le centre Sakharov a également été dissout⁴⁵.

3.1.6. Droits des personnes LGBT+

25. Outre la répression de l'opposition à la guerre, les autorités russes ont intensifié celle de la promotion des droits des personnes LGBTI. La promotion de relations sexuelles « non traditionnelles » auprès d'enfants constitue depuis 2013 une infraction administrative. La répression pénale a toutefois été considérablement élargie ensuite par un texte, adopté en novembre 2022, qui l'étend à la « propagande LGBT » auprès d'adultes comme d'enfants, et constitue de fait une interdiction générale de toute information ou activité publique. Les contrevenants sont passibles d'amendes allant jusqu'à 400 000 roubles pour « encouragement de relations sexuelles non traditionnelles », et jusqu'à 5 millions de roubles pour les organisations⁴⁶. En juillet 2023, une nouvelle loi a été adoptée qui prévoit de nouvelles mesures radicales visant les droits des personnes transgenres, y compris l'interdiction de la chirurgie de réassignation de genre, la modification du genre dans les documents officiels et les registres publics, et l'adoption d'enfants par des personnes transgenres⁴⁷. Ces lois draconiennes aggravent considérablement la stigmatisation des personnes LGBTI en Russie, qui subissaient déjà d'énormes pressions.

3.1.7. Avis d'organismes internationaux

26. L'Assemblée a adopté en mai 2022 à l'unanimité sa [Résolution 2446 \(2022\)](#), où elle se déclare « consternée par le nombre important et croissant de prisonniers politiques en Fédération de Russie » et par le « schéma systématique de répression » de tous les opposants. Elle a appelé les autorités russes à libérer tous les prisonniers politiques et à se conformer aux obligations que leur impose le droit international⁴⁸.

27. La Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a appelé une fois encore le 14 septembre 2022 le gouvernement russe à mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains. Elle a fait part des inquiétudes que lui inspire l'adoption de nouvelles dispositions pénales visant les voix critiques, l'élargissement de la législation désignant les ONG comme des « agents étrangers » et des organisations « indésirables », ce qui a conduit à la dissolution d'organisations très utiles, la législation ciblant délibérément les défenseurs des droits LGBT+, la détention généralisée de manifestants antiguerre, les restrictions imposées aux sites web de médias sociaux et la révocation de la licence de *Novaya Gazeta*⁴⁹.

28. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a nommé Mariana Katzarova première Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Fédération de Russie. Elle a entamé ses travaux le 1^{er} mai 2023. Son mandat est défini dans la Résolution 51/25 du Conseil des droits de l'homme, qui se déclare « gravement préoccupé par la nette détérioration de la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie, en particulier par les restrictions draconiennes imposées aux droits à la liberté d'opinion et d'expression, de réunion pacifique et d'association [...] qui se traduisent par des mesures de répression systématiques prises par les autorités russes visant les organisations de la société civile ». Le Conseil s'est également déclaré préoccupé « par les informations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires en masse et du harcèlement de représentants de la société civile », par la détérioration de l'État de droit et par la dissolution forcée à grande échelle d'organisations de la société civile et de médias indépendants, parmi d'autres mesures restrictives. La Rapporteuse spéciale présentera son rapport en septembre 2023 à la 54^e session du Conseil des droits de l'homme, et en octobre 2023 à la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies⁵⁰.

⁴³ [Russia Opens New Case against Memorial | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

⁴⁴ [The Moscow City Court orders liquidation of SOVA Center / Announcements / SOVA \(sova-center.ru\)](#).

⁴⁵ [Russia: Liquidation of the Sakharov Center \(fidh.org\)](#)

⁴⁶ [Putin signs expanded anti-LGBTQ laws in Russia, in latest crackdown on rights | CNN](#); [Russia: Expanded 'Gay Propaganda' Ban Progresses Toward Law | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

⁴⁷ [Russian parliament bans gender reassignment surgery for trans people - BBC News](#)

⁴⁸ [Résolution 2446 \(2022\)](#), Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie, adoptée par l'Assemblée le 21 juin 2022.

⁴⁹ [Russia: UN expert alarmed at continued targeting of human rights defenders | OHCHR](#).

⁵⁰ [First UN human rights expert on Russian Federation takes office | OHCHR](#).

3.2. *Bélarus*

3.2.1. *Dispositif législatif de persécution des défenseurs des droits humains*

29. La situation qui règne au Bélarus depuis le 5 novembre 2020 a conduit 38 États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à déclencher le mécanisme de Moscou en mars 2023. Le rapporteur, le professeur Hervé Ascensio, a soumis en avril 2023 son rapport (« rapport de l'OSCE »), publié en mai 2023. Il conclut qu'à la suite des événements de 2020, le gouvernement du Bélarus a adopté une série de réformes législatives qui ont considérablement renforcé la capacité du régime à mener une répression à caractère politique. Ces réformes ont créé de nouvelles infractions (en droit pénal et administratif), alourdi la répression pénale d'actes à la définition floue, étendu l'application de la peine de mort et restreint les libertés d'expression, de réunion et d'association⁵¹.

30. Le rapport de l'OSCE a notamment mis en évidence les changements apportés en mai 2021 à la « loi relative à la lutte contre l'extrémisme ». À cette occasion a été donnée une définition excessivement large des « activités extrémistes », qui inclut la diffusion de « fausses informations » sur le Bélarus, l'outrage à un représentant du pouvoir ou le discrédit jeté sur les autorités. Les modifications de ce texte, déjà utilisé auparavant contre les opposants politiques, se sont traduites par une multiplication des poursuites et un alourdissement des peines. Les listes officielles des documents réputés extrémistes comprennent des chaînes et des chats Telegram, des sites web, des médias, des ressources d'organisations de défense des droits humains, des chansons, des livres, des podcasts et des hashtags. Le rapport de l'OSCE identifie six autres lois évoquant l'« extrémisme » ; adoptées entre 2021 et 2023⁵², elles ont servi à élargir la répression pénale d'actes définis de façon très large et à persécuter les opposants politiques. Le document met par ailleurs en évidence sept lois modifiées ou adoptées avec de nouvelles dispositions restreignant les libertés d'expression, d'association et de réunion. En ce qui concerne la liberté d'association, la modification de janvier 2022 du Code pénal criminalise la participation aux activités d'une association non enregistrée. Au chapitre de la liberté d'expression, les modifications apportées au Code pénal engagent la responsabilité des propriétaires de ressources internet dans la diffusion d'informations interdites (article 198-1) ; ils encourrent jusqu'à trois ans de prison pour la diffamation, voire six ans si elle concerne le Président (articles 188 et 367). Pour ce qui est de la liberté de réunion, les modifications de la loi du 24 mai 2021 sur les rassemblements de masse encadrent strictement la procédure d'autorisation, engagent la responsabilité individuelle des personnes en cas de rassemblement non autorisé, et interdisent aux journalistes d'en rendre compte (outre la répression de leur participation)⁵³.

31. Le rapport de l'OSCE indique que la législation a favorisé des vagues d'arrestations de manifestants, d'avocats, de journalistes, de syndicalistes et d'opposants politiques. Ces arrestations ont également été facilitées par l'absence de procès équitable, ainsi que par la persécution des avocats défendant des personnes accusées pour des motifs politiques. Après l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie de février 2022, la répression a été particulièrement lourde contre ceux qui s'opposent à la guerre ou expriment leur soutien au peuple ukrainien. Le rapport juge la politique d'arrestations et de détentions adoptée par les autorités du Bélarus arbitraire et incompatible avec les normes internationales relatives aux droits humains. Parmi les problèmes relevés, on peut citer l'obtention de données personnelles par la violence, la qualification très large d'infractions pénales excessivement vagues et l'application de sanctions disproportionnées. Le rapport précise qu'il y avait au moins 1 486 prisonniers politiques au Bélarus au 18 avril 2023. Il signale également une vague de dissolutions d'associations depuis l'été 2021, qui s'est traduite par la fermeture de presque toutes les ONG indépendantes, en plus du blocage de l'accès aux sites web de la plupart des médias indépendants et des actions citoyennes⁵⁴.

⁵¹ [“Report on the serious threat to the OSCE human dimension in Belarus since 5 November 2020”](#), report by Professor Hervé Ascensio, Organization for Security and Co-Operation in Europe, 11 May 2023. Voir notamment les pages 3 et 4.

⁵² Loi sur la prévention de la réhabilitation du nazisme du 14 mai 2021 ; loi sur le génocide du peuple biélorusse du 5 janvier 2022 ; loi n° 165-Z portant modification du Code pénal de la République du Bélarus du 13 mai 2022 ; loi n° 199-Z portant modification de la procédure pénale. Code de la République du Bélarus du 20 juillet 2022 ; loi n° 242-Z portant modification de la loi sur la citoyenneté de la République du Bélarus adoptée le 5 janvier 2023 ; et loi portant modification du Code en matière de responsabilité pénale du 9 mars 2023.

⁵³ [“Report on the serious threat to the OSCE human dimension in Belarus since 5 November 2020”](#), report by Professor Hervé Ascensio, Organization for Security and Co-Operation in Europe, 11 May 2023. Voir en particulier les pages 3-4 et 14-20.

⁵⁴ [“Report on the serious threat to the OSCE human dimension in Belarus since 5 November 2020”](#), report by Professor Hervé Ascensio, Organization for Security and Co-Operation in Europe, 11 May 2023, Executive Summary.

32. Le 4 septembre 2023, le président Loukachenko a signé un décret interdisant aux Bélarusses de renouveler leurs passeports et autres documents importants en dehors du pays. Des milliers de défenseurs des droits humains bélarusses et de critiques du régime au pouvoir qui avaient précédemment fui le pays courent désormais le risque énorme d'être persécutés par le gouvernement s'ils reviennent⁵⁵.

3.2.2. Exemples choisis

33. Le Centre des droits humains *Viasna* (« Centre *Viasna* »), l'une des principales organisations de défense des droits humains du Bélarus, travaille à l'avènement d'une société citoyenne fondée sur les droits humains⁵⁶. La persécution dont il fait l'objet, ainsi que ses membres, donne une image fidèle de la situation générale des défenseurs des droits humains au Bélarus.

34. Ales Bialiatski, son président, a reçu le prix Nobel de la paix en 2022 (avec *Memorial* et le Centre ukrainien pour les libertés civiles). Après plus de 18 mois de détention provisoire, M. Bialiatski a été jugé au début de l'année 2023, aux côtés de son vice-président Valentin Stefanovich et de l'avocat Uladzimir Labkovich, également du Centre. Ils ont été déclarés coupables en mars 2023 de contrebande et de financement d'« actes portant gravement atteinte à l'ordre public », et respectivement condamnés à 10, 9 et 7 ans de prison⁵⁷.

35. Maria Rabkova est coordinatrice du service bénévole au Centre *Viasna*. Elle s'est efforcée de collecter les cas de torture et d'autres violations lors des manifestations de 2020 au Bélarus. Après deux ans de détention provisoire, elle a été condamnée en septembre 2022 à 15 ans de prison pour infraction à dix articles du Code pénal (peine réduite à 14 ans et 9 mois en février 2023)⁵⁸. Andrei Chapiuk, bénévole au Centre *Viasna*, a également été poursuivi avec M^{me} Rabkova, et finalement condamné à cinq ans et neuf mois de prison⁵⁹. Enfin, Leanid Sudalenka (responsable de l'antenne du Centre *Viasna* à Homiel) et Tatsiana Lasitsa (bénévole) ont été déclarés en novembre 2021 coupables d'avoir « organisé et préparé des actes portant gravement atteinte à l'ordre public » (partie 1, article 342 du Code pénal), et « formé et préparé des personnes à participer à de tels actes, ainsi qu'à les financer ou à leur apporter un autre soutien matériel » (partie 2, article 342 du Code pénal). Ils ont été respectivement condamnés à trois ans et deux ans et demi de prison (M^{me} Lasitsa a été libérée depuis)⁶⁰. Le Centre *Viasna* indique avoir actuellement six de ses membres en prison⁶¹.

36. Le 23 août 2023, le ministère de l'Intérieur a déclaré que le Centre *Viasna* était une organisation extrémiste⁶².

37. La persécution systématique du Centre *Viasna* est un exemple des nombreuses attaques commises contre les défenseurs des droits humains au Bélarus. Anastasia Loika, une défenseure des droits humains, travaille dans le domaine de l'éducation aux droits humains, en particulier sur les questions liées à la législation « anti-extrémiste » évoquée ci-dessus. Elle a indiqué qu'après avoir été arrêtée par les autorités bélarusses, elle a été torturée par électrocution et exposée à d'autres formes de traitements inhumains et dégradants. Elle a purgé une série de courtes peines de prison pour des infractions administratives avant d'être condamnée en juin 2023 à sept ans d'emprisonnement pour « incitation à l'hostilité ou à la discorde raciale, nationale, religieuse ou sociale »⁶³.

3.3. Azerbaïdjan

38. La situation actuelle en Azerbaïdjan peut être considérée comme le fruit de la grande campagne de répression menée par le gouvernement en 2014. Elle avait été relevée par la rapporteure sur le renforcement du rôle et de la protection des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe,

⁵⁵ [Belarus: Decree Puts Exiled Citizens at Risk | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#)

⁵⁶ [About Viasna \(spring96.org\)](#)

⁵⁷ [Ales Bialiatski: Nobel Prize-winning activist sentenced to 10 years in jail – BBC News.](#)

⁵⁸ [Woman human rights defender Maria Rabkova sentenced to 15 years of jail time | Front Line Defenders; Marfa Rabkova — Political prisoners in Belarus \(spring96.org\).](#)

⁵⁹ [#FreeViasna.](#)

⁶⁰ [Viasna activists Leanid Sudalenka and Tatsiana Lasitsa sentenced to 3 and 2 ½ years in prison \(spring96.org\); #FreeViasna.](#)

⁶¹ [#FreeViasna.](#)

⁶² [Belarus: Viasna Human Rights Center declared an “extremist formation” \(fidh.org\)](#)

⁶³ [Belarus \(outcome\): Human rights defender, Nasta Loika sentenced to seven years \(amnesty.ca\); Belarus: Release rights defender Nasta Loika now – ARTICLE 19.](#)

Mailis Reps (Estonie, ADLE)⁶⁴. Des accusations fabriquées de toutes pièces avaient conduit à des emprisonnements de longue durée ; des actes de répression violente avaient été commis dans des centres de détention (mauvais traitements, tortures ou assassinats notamment) ; des défenseurs des droits humains et des membres de leurs familles avaient fait l'objet de menaces et d'agressions physiques⁶⁵. À cela s'ajoutent des entraves systématiques à l'exercice de droits fondamentaux connexes tels que le droit à la liberté d'expression (intimidation de journalistes et de blogueurs, accès limité à l'information par des restrictions imposées aux médias d'opposition, dispositions relatives à la diffamation), à la liberté de réunion (restrictions imposées à la tenue de rassemblements) et à la liberté d'association (législation restrictive et arbitraire sur les ONG).

39. Les pressions sur les défenseurs des droits humains azerbaïdjanais ont perduré après la répression de 2014, comme l'ont observé à plusieurs reprises les rapporteurs de l'APCE sur la situation des défenseurs des droits humains et des prisonniers politiques au cours de ces dernières années⁶⁶. Depuis la dernière note d'information sur la situation des défenseurs des droits humains (février 2022)⁶⁷, de nombreuses sources indiquent que le gouvernement recourt toujours à une série de mesures autoritaires pour réduire au silence les défenseurs des droits humains et d'autres critiques, qui sont à l'origine de nombreux signalements de recours abusif aux poursuites pénales, d'enlèvements, de violences et de publications de documents sexuellement explicites.

3.3.1. *Recours abusif aux poursuites pénales et violences*

40. Avaz Zeynalli est le propriétaire et rédacteur en chef du média indépendant Xural TV. Les activités de M. Zeynalli portaient souvent sur des allégations de violations des droits de l'homme et de corruption, et impliquait régulièrement une position critique à l'égard du gouvernement. Lui et son avocat, Elchin Sadygov, un spécialiste des droits humains, ont été détenus le 10 septembre 2022 sur des accusations de corruption, que des juristes indépendants et des médias estiment être motivées par des considérations politiques⁶⁸. Dans sa déclaration du 13 septembre 2022, la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, a évoqué cette détention et les perquisitions effectuées sur le lieu de travail de M. Sadykov, notant qu'elles ont encore renforcé les pressions dissuasives exercées sur les défenseurs des droits humains et la liberté d'expression en Azerbaïdjan. La Commissaire a estimé que la détention de MM. Sadykov et Zeynalli avait été ordonnée sans les garanties procédurales élémentaires et a appelé à leur libération immédiate⁶⁹.

41. Sevinj Sadygova, Fatima Mövlamli et Teymur Karimov, journalistes travaillant pour des organes indépendants, disent avoir été arrêtés et soumis à des brutalités policières le 15 février 2022, alors qu'ils couvraient une manifestation dont les journalistes des médias contrôlés par le gouvernement pouvaient rendre compte librement⁷⁰.

42. Bakhtiyar Hajiyev est un blogueur connu, militant des droits humains, ancien prisonnier politique et critique à l'égard des autorités. Il dit avoir été enlevé dans la rue le 21 avril 2022 par quatre hommes masqués, battu, et contraint à monter dans une voiture ; ses agresseurs se seraient filmés en train d'uriner sur lui. Il affirme que ces hommes lui ont demandé d'admettre qu'il avait reçu l'ordre d'écrire des articles critiquant le ministre de l'Intérieur, M. Vilayat Eyvazov. Il dit que comme il niait avoir reçu de telles instructions, ils l'ont déshabillé et lui ont demandé de supprimer ses messages concernant le ministre, ainsi que ceux qui portaient sur Fuad Muradov, un militant progouvernemental. Ils l'auraient menacé de le violer et de le tuer s'il continuait

⁶⁴ [Azerbaïdjan : la rapporteure préoccupée par la situation des défenseurs des droits de l'homme](#), 20 juin 2014.

⁶⁵ [AS/Jur \(2014\) 03](#), 24 janvier 2014.

⁶⁶ Voir notamment le rapport 2018 d'Egidijus Vareikis (Lituanie, PPE/DC) ([Doc. 14567](#)), 6 juin 2018, Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe ; et le rapport 2020 de Sunna Ævarsdóttir (Islande, Groupe des socialistes, démocrates et verts), Cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan, qui a donné lieu à la [Résolution 2322 \(2020\)](#), et à la [Recommandation 2170 \(2020\)](#) de l'Assemblée, adoptées le 30 janvier 2020.

⁶⁷ [AS/Jur \(2022\) 01 Rev](#) La Situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe, Alexandra Louis (France, ADLE), 28 février 2022.

⁶⁸ [Azerbaijan Detains a Journalist and his Lawyer](#), VOA, 13 septembre 2022.

⁶⁹ <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/Les-autorités-azerbaïdjanaises-doivent-libérer-immédiatement-l'avocat-des-droits-humains-Elchin-Sadykov-et-le-journaliste-Avaz-Zeynalli-et-cesser-d'intimider-et-de-harceler-les-militants-de-la-société-civile-et-les-acteurs-des-médias-indépendants>

⁷⁰ Il s'agissait de : Sevinj Sadygova, reporter pour le site d'information indépendant Azel.tv, Fatima Mövlamli, reporter pour le site d'information indépendant Azadliq, et Teymur Karimov, rédacteur en chef du site indépendant Kanal1 basé sur YouTube. Source : [en anglais uniquement] [27 Azerbaijani Journalists Detained, Beaten for Covering Protest](#), Committee to Protect Journalists, 15 février 2022.

à critiquer le ministre. Ils l'auraient ensuite abandonné dans une zone isolée après l'avoir ligoté avec du ruban adhésif et lui avoir bandé les yeux⁷¹.

43. Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a annoncé le 9 décembre 2022 des sanctions à l'égard d'un agent du ministère azerbaïdjanais de l'Intérieur, Kerim Alimardanov, qui aurait participé à la torture de militants en détention en 2015 et 2016⁷².

44. Bakhtiyar Hajiyev a été arrêté le 9 décembre 2022. Il a été détenu pour hooliganisme (à la suite d'une dispute avec un voisin au sujet d'un chaton), mais ces accusations sont considérées par des médias indépendants et la société civile comme un moyen de le persécuter pour ses activités politiques. Certains membres de la société civile azerbaïdjanaise ont estimé que son arrestation était en partie due à sa participation à des discussions avec des diplomates occidentaux sur les sanctions imposées à Kerim Alimardanov⁷³. Hajiyev a entamé une grève de la faim en détention le 9 janvier 2023. Le 13 février, les corapporteurs de l'APCE pour le suivi de l'Azerbaïdjan, Ian Liddell-Grainger (Royaume-Uni, EC/DA) et Lise Christoffersen (Norvège, SOC) ont déclaré que le maintien en détention de Bakhtiyar Hajiyev les inquiétait vivement, en faisant remarquer que sa détention était « largement considérée comme étant liée à son activisme ». Ils ont aussi observé une « tendance inquiétante d'arrestation et de détention arbitraires de détracteurs du gouvernement, de militants de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme par le biais de poursuites en représailles et de l'utilisation abusive du droit pénal au mépris de l'État de droit »⁷⁴.

45. Gubad Ibadoghlu est un économiste et homme politique qui a réalisé des travaux sur des allégations de corruption dans les institutions de l'État azerbaïdjanais. En juin 2023, M. Ibadoghlu a lancé une fondation pour l'éducation des jeunes Azerbaïdjanais, déclarant qu'elle serait financée par des dons et des avoirs étrangers confisqués aux élites prétendument impliquées dans des faits de corruption. Le 23 juillet 2023, M. Ibadoghlu aurait été arrêté avec violence et mis en détention. Il a ensuite été accusé de « production, acquisition ou vente de fausse monnaie en bande organisée » et pourrait encourir 12 ans de prison s'il est reconnu coupable. La rapporteure générale de l'Assemblée pour les prisonniers politiques, M^{me} Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC), a publié une déclaration dans laquelle elle se dit préoccupée par le fait que les accusations portées contre M. Ibadoghlu résultent de son activisme et sont motivées par des considérations politiques. Notant que M. Ibadoghlu avait récemment subi une opération de chirurgie cardiaque et souffrait d'un certain nombre de problèmes médicaux, M^{me} Ævarsdóttir s'est également montrée préoccupée par des informations indiquant qu'il n'avait pas accès à une nourriture adéquate, qu'il perdait rapidement du poids et qu'il n'avait pas accès à un médecin⁷⁵. Le 14 septembre 2023, le Parlement européen a adopté une résolution appelant à la libération immédiate de M. Ibadoghlu⁷⁶.

3.3.2. Publication de documents intimes

46. À la mi-février 2023, M. Hajiyev a intensifié sa grève de la faim en annonçant qu'il cesserait même de boire de l'eau. Les semaines suivantes sont apparus sur l'application de médias sociaux Telegram de nombreux canaux promettant des « révélations sur Bakhtiyar » ; selon des médias indépendants, ils auraient été créés dans le but de mettre M. Hajiyev en difficulté. Le 24 février 2023, il a été observé que des données privées du téléphone de M. Hajiyev avaient fait l'objet d'une fuite sur *Telegram*. Il s'agissait de messages, de photos de nus et de vidéos intimes impliquant plusieurs femmes. Une grande partie de ces documents était explicite, et certaines photos représentaient des femmes qui avaient simplement exprimé leur soutien à M. Hajiyev, mais avec des légendes suggérant qu'elles avaient eu avec lui des relations intimes. De nombreux messages identifiant les femmes révélaient également leurs adresses ou leurs coordonnées. Des membres de la société civile ont publiquement accusé le gouvernement azerbaïdjanais d'être à l'origine de cette fuite, affirmant qu'elle avait pour but de discréditer M. Hajiyev. La fuite a en effet provoqué une certaine hostilité à son égard parmi des membres de la société civile. Des activistes ont condamné l'atteinte des autorités à la vie privée des femmes concernées, notant que ces révélations avaient mis leur vie en danger par suicide ou crime d'honneur dans ce pays culturellement conservateur. Il semblerait qu'au moins l'une des femmes

⁷¹ [Activist claims to have been kidnapped over criticism of Azerbaijani minister \(oc-media.org\)](https://www.oc-media.org/).

⁷² <https://www.state.gov/combating-global-corruption-and-human-rights-abuses/>.

⁷³ [Bakhtiyar Hajiyev Arrested for a Month and 20 Days Prominent activist detained following U.S. sanctions on Azerbaijani official | Eurasianet](https://www.eurasianet.com/en/article/544444).

⁷⁴ [Les rapporteurs de suivi de l'APCE appellent les autorités azerbaïdjanaises à libérer immédiatement Bakhtiyar Hajiyev \(coe.int\)](https://www.coe.int/en/web/turkey/press-releases/2023-02-13). Le gouvernement américain a également appelé à la libération de M. Hajiyev - [Calling for the Release of Bakhtiyar Hajiyev - United States Department of State](https://www.state.gov/record/2023-02-13).

⁷⁵ [Une rapporteure de l'APCE appelle à la libération immédiate de Gubad Ibadoghlu \(coe.int\)](https://www.coe.int/en/web/turkey/press-releases/2023-09-14).

⁷⁶ [Textes adoptés - Le cas de Gubad Ibadoghlu, emprisonné en Azerbaïdjan - Jeudi 14 septembre 2023 \(europa.eu\)](https://www.europa.eu/press-room/en/infobox-item-1)

concernées se soit ensuite cachée. M. Hajiyeu a cessé sa grève de la faim après la publication des documents⁷⁷.

47. Notre commission a entendu en avril 2023 des témoignages selon lesquels une caméra avait été dissimulée dans le téléviseur familial de Jamil Hasanli, président du Conseil national des forces démocratiques (parti d'opposition) ; des images intimes de sa fille et de son compagnon d'alors avaient ainsi été enregistrées, puis publiées en ligne⁷⁸.

48. Le logiciel espion Pegasus semble largement utilisé en Azerbaïdjan. Selon l'*Organised Crime and Corruption Reporting Project*, il a servi à surveiller 80 journalistes, avocats et activistes azerbaïdjanais. Parmi les victimes présumées figurent de nombreux défenseurs des droits humains mentionnés dans la présente note d'information, savoir : Intigam Aliyev, Anar Mammadli, Rasul Jafarov, Fatima Mövlamli, Bakhtiyar Haliyev et Khadija Ismayilova⁷⁹.

49. Meta, la société mère de WhatsApp, Instagram et Facebook, a indiqué en avril 2022 dans un rapport avoir perturbé en Azerbaïdjan une opération complexe de cyberespionnage visant principalement des défenseurs de la démocratie, des membres de l'opposition et des journalistes. Le document précise que l'opération émanait du ministère de l'Intérieur azerbaïdjanais⁸⁰.

50. La dernière note d'information sur la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe contenait des signalements similaires de piratages et de publications en ligne de documents intimes appartenant à des opposants au gouvernement⁸¹.

51. Les informations ci-dessus m'amènent à conclure que le piratage et la publication de documents sexuellement explicites sont régulièrement utilisés en Azerbaïdjan pour réduire au silence les défenseurs des droits humains⁸². Ces agissements peuvent avoir de terribles conséquences pour toutes les personnes concernées, mais je suis particulièrement préoccupée par leur impact sur les femmes.

3.3.3. Enregistrement des organisations de la société civile

52. Après la répression massive d'organisations de la société civile de 2014, le gouvernement azerbaïdjanais a informé le Comité des ministres du Conseil de l'Europe de progrès substantiels réalisés dans l'enregistrement des ONG en 2021 et 2022⁸³. Un groupe de cinq organisations de défense des droits humains n'en a pas moins transmis en mai 2023 au Comité des ministres une communication selon laquelle perdurent « les mêmes obstacles systématiques utilisés contre la société civile depuis plus d'une décennie », notamment l'incapacité de nombreuses ONG à mener à terme le processus d'enregistrement, des exigences onéreuses et arbitraires en matière d'enregistrement et de déclaration, soumises à un contrôle excessif, et des exigences onéreuses sur le versement de dons de l'étranger⁸⁴. Dans son rapport *Freedom in the World* de 2022, l'ONG *Freedom House* a conclu que « les lois réprimant les organisations non gouvernementales ont été utilisées en Azerbaïdjan pour faire pression sur les organisations locales et étrangères, dont beaucoup ont suspendu leurs

⁷⁷ <https://www.occrp.org/en/37-ccb/ccb/17486-how-revenge-porn-is-used-to-silence-dissidents-in-azerbaijan>; <https://oc-media.org/intimate-footage-of-imprisoned-azerbaijani-activist-leaked/>; <https://oc-media.org/bakhtiyar-hajiyev-ends-hunger-strike-after-release-of-intimate-footage/>.

⁷⁸ Déclaration d'Ulvi Hansanli, fondateur et directeur exécutif d'AbzasMedia, lors d'une audition conjointe de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, de la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe et de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan, 27 avril 2023.

⁷⁹ https://cdn.occrp.org/projects/project-p/?_gl=1*1um679r*_ga*MTAyMDAwOTA2Ni4xNjg3NDQwNDY4*_ga_NHCZV5EYYY*MTY4NzQ0MDQ2OC4xLjEuMTY4NzQ0MDQ4MS40Ny4wLjA.#/.

⁸⁰ Adversarial threat report", Meta, avril 2022, pages 7 et 8 : <https://about.fb.com/wp-content/uploads/2022/04/Meta-Quarterly-Adversarial-Threat-Report-Q1-2022.pdf>.

⁸¹ AS/Jur (2022) 01 Rev Situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, Alexandra Louis (France, ADLE), 28 février 2022, paragraphe 16. Voir également la déclaration publique d'Amnesty International, Azerbaïdjan : Gender-based reprisals against women must stop.

⁸² <https://www.occrp.org/en/37-ccb/ccb/17486-how-revenge-porn-is-used-to-silence-dissidents-in-azerbaijan>.

⁸³ Communication de l'Azerbaïdjan concernant le groupe d'affaires Ramzanova et autres c. Azerbaïdjan (requête n° 44363/02), 7 juillet 2022, DH-DD(2022)692.

⁸⁴ Communication from NGOs (European Human Rights Advocacy Centre, Election Monitoring and Democracy Studies Center, Human Rights House Foundation, Independent Lawyers Network, Legal Education Society) (04/05/2023) in the group of cases of Ramzanova and Others v. Azerbaijan (Application No. 44363/02), 17 May 2023, DH-DD(2023)616.

activités lorsque leurs comptes bancaires ont été gelés ou leurs locaux perquisitionnés. L'État forcerait la quasi-totalité des organisations ou réseaux qui travaillent sur les droits humains à opérer dans une zone grise du droit »⁸⁵.

3.3.4. Non-exécution d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

53. Les menaces ci-dessus auxquelles font face les défenseurs azerbaïdjanais des droits humains ont toutes été évoquées dans des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. L'exécution de ces arrêts exige que les autorités rendent justice aux requérants (« mesures individuelles »), et procèdent à toutes les réformes nécessaires pour que d'autres membres de la société ne soient pas affectés par le même problème (« mesures générales »). Depuis février 2022, la mise en œuvre des mesures individuelles est sporadique en Azerbaïdjan dans les affaires concernant les défenseurs des droits humains, et celle des mesures générales a été très limitée. Les violations des droits humains constatées dans les arrêts peuvent donc se reproduire.

54. Le groupe d'affaires *Mammadli c. Azerbaïdjan*⁸⁶ concerne des défenseurs des droits humains, des militants de la société civile et un journaliste. Ils ont tous fait l'objet d'arrestations et de détentions que la Cour européenne des droits de l'homme a considérées comme un recours abusif au droit pénal, en violation de l'article 18 combiné à l'article 5 de la CEDH, qui vise à les punir et à les réduire au silence en raison de leur travail légitime. Pour la mise en œuvre des mesures individuelles prévues dans ces affaires, les requérants demandent notamment l'annulation de leurs condamnations pénales, l'abandon de toutes les procédures pénales contestées et le versement d'une réparation. En février 2022, les arrêts concernant neuf personnes du groupe n'avaient toujours pas été exécutés. Depuis lors, les mesures nécessaires ont été prises pour deux personnes seulement : les jeunes militants Mammad Azizov et Shahin Novruzlu⁸⁷. Un autre requérant, Bayram Mammadov, est mort dans des circonstances que certains ont jugées suspectes⁸⁸. Les six autres n'ont toujours pas obtenu justice : Anar Mammadli et Intigam Aliyev (cadres de la société civile), Leyla Yunusova et son mari Arif Yunusov (défenseurs des droits humains), Khadija Ismayilova (journaliste), et Giyas Ibrahimov (jeune militant)⁸⁹. Giyas Ibrahimov était un camarade du défunt Bayram Mammadov. Il aurait tenté de s'immoler par le feu devant l'administration présidentielle azerbaïdjanaise, mais a été arrêté par la police. Avant sa tentative, il avait écrit sur les médias sociaux : « Quand la liberté flambe, solution ultime, les rêves s'évanouissent et tout espoir tombe en poussière »⁹⁰.

55. La mise en œuvre des mesures générales du groupe *Mammadli* exige des autorités qu'elles fassent en sorte que le système pénal ne puisse plus être ainsi détourné, notamment en garantissant l'indépendance et l'impartialité du ministère public et de la justice. Lors de son dernier examen de la mise en œuvre de l'arrêt (septembre 2023), le Comité des Ministres s'est félicité des réformes menées en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire⁹¹. J'observerai attentivement si ces réformes auront un impact positif dans la pratique.

56. L'affaire *Khadija Ismayilova c Azerbaïdjan*⁹² concerne une journaliste connue pour son travail sur des allégations de corruption au sein de la famille du Président. Elle a reçu une lettre lui enjoignant d'arrêter ses investigations sous peine d'humiliation publique. Comme elle refusait, une vidéo a été diffusée sur internet : on y voyait ses rapports sexuels avec son compagnon d'alors, filmés à l'aide d'une caméra dissimulée dans sa chambre à coucher. La Cour européenne des droits de l'homme a estimé que les autorités azerbaïdjanaises n'avaient jamais mené une enquête en bonne et due forme dans cette affaire. Celles-ci ont indiqué au Comité des Ministres dans leur dernière communication qu'elles n'avaient découvert aucune information sur les auteurs de l'atteinte à la vie privée de M^{me} Ismayilova⁹³. En ce qui concerne les mesures générales liées à

⁸⁵ [Azerbaijan: Freedom in the World 2023 Country Report | Freedom House.](#)

⁸⁶ (47145/14), arrêt du 19 avril 2018.

⁸⁷ Le 30 septembre 2022, le plénum de la Cour suprême d'Azerbaïdjan a annulé les condamnations pénales des deux requérants dans l'affaire Azizov et Novruzlu (65 583/13), arrêt du 18/02/2021, et a abandonné les actions pénales engagées à leur encontre.

⁸⁸ Bayram Mammadov est mort à Istanbul en mai 2021 : <https://oc-media.org/calls-for-answers-over-death-of-azerbaijani-activist-bayram-mammadov-in-istanbul/>.

⁸⁹ Pour un résumé de ce groupe d'affaires, voir

[https://hudoc.exec.coe.int/eng#%7B%22execidentifiant%22:%5B%22HEXEC\(2021\)7-AZE-GROUPE-Mammadli-FRE%22%7D](https://hudoc.exec.coe.int/eng#%7B%22execidentifiant%22:%5B%22HEXEC(2021)7-AZE-GROUPE-Mammadli-FRE%22%7D).

⁹⁰ <https://jam-news.net/former-political-prisoner-tried-to-set-himself-on-fire-in-front-of-azerbaijani-presidential-administration/>.

⁹¹ Décision du Comité des Ministres lors de sa 1468e réunion, 5-7 juin 2023 (DH), concernant le groupe Mammadli c. Azerbaïdjan (Requête n° 47145/14), [CM/Del/Dec\(2023\)1468/H 46-3](#).

⁹² 65 286/13, arrêt du 10/01/2019.

⁹³ Communication du gouvernement d'Azerbaïdjan du 27/06/2023, DH-DD(2023)766 : [https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=DH-DD\(2023\)766E](https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=DH-DD(2023)766E).

cette affaire, le Comité des Ministres a notamment invité les autorités à fournir des informations sur la création de conditions propres à garantir la protection des journalistes contre les attaques d'acteurs étatiques et non étatiques⁹⁴. Il n'a constaté aucun progrès en ce sens dans ses examens ultérieurs.

57. Le groupe *Ramazanova c. Azerbaïdjan*⁹⁵ comporte 19 affaires impliquant des ONG dissoutes sans justification ou dont la demande d'enregistrement avait été rejetée par les autorités azerbaïdjanaises. Les mesures individuelles de 13 de ces affaires n'ont toujours pas été mises en œuvre, et le Comité des Ministres attend des autorités azerbaïdjanaises un complément d'informations sur la mise en œuvre des mesures générales⁹⁶.

58. Le groupe d'affaires *Namazov c. Azerbaïdjan*⁹⁷ concerne la radiation illégale de trois avocats en Azerbaïdjan. Les mesures individuelles liées à deux des trois affaires ne sont toujours pas mises en œuvre, ni les mesures générales, qui demandent aux autorités de prévoir des garanties suffisantes de prévention de mesures disciplinaires injustifiées à l'encontre d'avocats pour leurs activités professionnelles.⁹⁸

3.4. Türkiye

59. Les poursuites, les détentions arbitraires et les menaces visant des défenseurs des droits humains se sont notablement intensifiées en Türkiye après la tentative de coup d'État de juillet 2016⁹⁹. Les pressions restent intenses. Les arrêts non exécutés de la Cour européenne des droits de l'homme montrent que de nombreuses lois sur la criminalité et le terrorisme répriment de très larges catégories de propos à la définition floue¹⁰⁰. La Commission de Venise, dans un avis publié en 2017, a par ailleurs jugé que les modifications de la Constitution établissant un régime présidentiel ne garantissaient pas la séparation des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire¹⁰¹. L'Assemblée a estimé en octobre 2022 que les autorités n'avaient pas su faire face et remédier à certains des problèmes systémiques qui nuisent gravement au fonctionnement de la justice¹⁰².

60. La répression généralisée de certains propos, combinée au fait que la justice n'est pas suffisamment indépendante de l'exécutif, a pour effet que les personnes qui s'expriment pour protéger les droits d'autrui font régulièrement l'objet de poursuites. Je crains que cela n'ait de notables effets dissuasifs sur les défenseurs des droits humains dans leur travail.

3.4.1. Exemples choisis

61. Osman Kavala, homme d'affaires et défenseur des droits humains, a soutenu de nombreuses organisations de la société civile de promotion des droits humains. Il a été arrêté le 18 octobre 2017 et mis en détention provisoire. La Cour européenne des droits de l'homme a dit en décembre 2019 que les accusations portées contre lui n'avaient pas été étayées par des preuves et visaient à le réduire au silence, lui et d'autres défenseurs des droits humains. Elle a ordonné sa libération immédiate¹⁰³. Les autorités turques ont engagé d'autres poursuites pénales contre lui, et il a été condamné en avril 2022 à la prison à perpétuité, pour avoir prétendument tenté de renverser le gouvernement par la force. Sept co-accusés ont été eux aussi condamnés (à 18 ans de prison). La troisième cour d'appel régionale a confirmé le jugement le 28 décembre 2022. Kavala a engagé une procédure devant la Cour de cassation turque, mais celle-ci a confirmé sa condamnation le 28 septembre 2023¹⁰⁴.

⁹⁴ Décision du Comité des Ministres concernant l'affaire Khadija Ismayilova c. Azerbaïdjan (requête n° 65286/13), 1390e réunion, 1-3 décembre 2020 (DH), [CM/Del/Dec\(2020\)1390/H 46-3](https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607).

⁹⁵ (44363/02), arrêt du 01/02/2007. Pour plus amples informations sur la mise en œuvre de ce groupe, voir : <https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607>. [en anglais uniquement]

⁹⁶ Voir le résumé de la situation à <https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607>. [en anglais uniquement]

⁹⁷ (74 354/13), arrêt du 30/01/2020.

⁹⁸ Décision du Comité des Ministres dans l'affaire Namazov group c. Azerbaïdjan (Requête n° 74354/13), 1451e réunion, 6-8 décembre 2022 (DH), [CM/Del/Dec\(2022\)1451/H 46-5](https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607).

⁹⁹ Voir notamment le Rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du 19 février 2020 à ce sujet, préparé à la suite de sa visite en Türkiye (1er au 5 juillet 2019).

¹⁰⁰ Voir paragraphe 74 ci-dessous.

¹⁰¹ Turquie - Avis sur les modifications de la Constitution adoptées par la Grande Assemblée nationale le 21 janvier 2017 et soumises au référendum national le 16 avril 2017, adopté par la Commission de Venise à sa 110e session plénière (Venise, 10-11 mars 2017), [CDL-AD\(2017\)005-f](https://www.venice.gov.it/wp-content/uploads/2017/03/CDL-AD(2017)005-f.pdf).

¹⁰² [Résolution 2459 \(2022\)](https://www.venice.gov.it/wp-content/uploads/2022/10/Resolution-2459-2022.pdf), Le respect des obligations et engagements de la Türkiye, adoptée par l'Assemblée le 12 octobre 2022.

¹⁰³ [Kavala c. Türkiye](https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607) (28 749/18), arrêt du 10 décembre 2019.

¹⁰⁴ Voir le résumé de la mise en œuvre de l'arrêt Kavala c. Türkiye sur [Hudoc Exec](https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-1607).

62. Le Comité des Ministres a entretemps engagé en février 2022 une procédure en manquement contre la Türkiye pour non-exécution de l'arrêt Kavala et renvoyé l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Cette dernière a estimé en juillet 2022 que les nouvelles accusations portées contre M. Kavala étaient la simple requalification de faits existants et que son arrêt antérieur viciait la nouvelle procédure. Elle constatait également dans son arrêt que la Türkiye ne s'était pas conformée à son arrêt précédent de 2019 et n'avait pas respecté ses obligations au titre de l'article 46, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme¹⁰⁵. En avril 2023, M. Kavala avait passé 2 000 jours en détention arbitraire. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a reçu en juillet 2023 un document d'information sur ses possibilités d'action en application de l'article 46, paragraphe 5, de la CEDH¹⁰⁶.

63. La procédure engagée contre M. Kavala a suscité un tollé parmi les acteurs de la société civile et les organismes de défense des droits humains. Les corapporteurs de l'Assemblée sur le suivi de la Türkiye, John Howell (Royaume-Uni, CE/DA) et Boriss Cilevičs (Lettonie, SOC) se sont rendus sur place en janvier 2023 ; ils ont rencontré Osman Kavala en prison, et encouragé les autorités à entamer et poursuivre un dialogue diplomatique sous les auspices du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire¹⁰⁷. Le Parlement européen et la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, ont également appelé les autorités turques à exécuter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme¹⁰⁸.

64. Une femme médecin légiste, la professeure Sebnem Korur Fincanci, présidente de l'Union des associations médicales turques et spécialiste de la lutte contre la torture, a participé à la définition des principes des Nations unies sur les enquêtes dans les affaires de torture. Elle a été arrêtée à son domicile le 26 octobre 2022, après avoir pris part à une émission d'information dans laquelle elle demandait une enquête indépendante sur des soupçons d'utilisation par l'armée turque d'armes chimiques interdites. Elle a été inculpée en application de la législation antiterroriste et placée en détention provisoire. Le 24^e tribunal pénal d'Istanbul l'a condamnée le 11 janvier 2023 à 2 ans, 8 mois et 15 jours d'emprisonnement pour propagande en faveur d'une organisation terroriste en application de l'article 7/2 de la loi sur la lutte contre le terrorisme. Le tribunal a également ordonné sa libération. Un appel est en cours¹⁰⁹.

65. L'ONG GÖÇİZDER (Association de surveillance des migrations) créée en 2016 s'efforce de mettre au jour les violations des droits humains survenant à la faveur de déplacements forcés de populations en Türkiye, et contribue au rapatriement des victimes. Vingt-trois personnes liées à cette organisation ont été arrêtées en septembre 2022 et inculpées d'appartenance à une organisation terroriste armée¹¹⁰. Une première audience a eu lieu en décembre 2022 : quatre coaccusés ont alors été libérés dans l'attente de leur procès (les autres restant en détention). L'organisation de défense des droits humains FIDH a relevé dans cette affaire des violations des garanties de procédure régulière¹¹¹. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a appelé à l'acquittement des défenseurs des droits humains concernés, déclarant que l'affaire semblait constituer un détournement de la législation antiterroriste visant à faire obstacle à des travaux légitimes de défense des droits humains¹¹².

66. Öztürk Türkdoğan est coprésident de l'Association turque des droits humains et membre du barreau d'Ankara. Il a été accusé en 2021 de multiples délits liés à ses fonctions de dirigeant d'une grande organisation de défense des droits humains. Il a été déclaré le 19 avril 2022 non coupable d'appartenance à une

¹⁰⁵ [Procédure fondée sur l'article 46, paragraphe 4, dans l'affaire Kavala c. Türkiye \(28749/18\)](#), Grande Chambre arrêt du 11 juillet 2022.

¹⁰⁶ Décision du Comité des Ministres en l'affaire Kavala c. Türkiye (28 749/18), prise à sa 1468e réunion, 5-7 juin 2023 (DH), [CM/Del/Dec\(2023\)1468/H 46-35](#).

¹⁰⁷ [Les rapporteurs de l'APCE pour le suivi de la Türkiye rencontrent Osman Kavala](#), 13 janvier 2023.

¹⁰⁸ [Türkiye's dismissal of European Court rulings sets dangerous precedent](#): UN expert, Communiqué de presse de Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, 31 octobre 2022 ; Résolution du Parlement européen du 19 mai 2021 sur les rapports 2019-2020 de la Commission concernant la Turquie, P9_TA(2021)0243, consultable sur [Textes adoptés - Rapports 2019-2020 concernant la Turquie - mercredi 19 mai 2021](#), voir paragraphe 36.

¹⁰⁹ [Türkiye: UN experts call for release and end of judicial harassment of anti-torture expert | OHCHR; Woman human rights defender Sebnem Korur Fincanci sentenced to imprisonment, granted release from prison | Front Line Defenders.](#)

¹¹⁰ [Türkiye: Apparent misuse of counter-terrorism legislation against HRDs working on the rights of the internally displaced – UN SR Human Rights Defenders \(srdefenders.org\).](#)

¹¹¹ [Türkiye: Violations of the right to a fair trial and due process guarantees of Bilal Yıldız \(fidh.org\).](#)

¹¹² [Türkiye: Apparent misuse of counter-terrorism legislation against HRDs working on the rights of the internally displaced – UN SR Human Rights Defenders \(srdefenders.org\).](#)

organisation terroriste armée et son interdiction de déplacement a été levée. Il n'en reste pas moins sous le coup de deux inculpations. Il est accusé d'avoir discrédité la nation turque, l'État de la République turque et des institutions et organes de l'État (article 301 du Code pénal) pour la publication d'un blogue sur le site de l'Association des droits humains, intitulé « Au nom de la justice et de la liberté, arrêtez de nier le génocide arménien ». Il est également accusé d'outrage en application de l'article 125/3 du Code pénal, pour une déclaration publiée par l'Association des droits humains qui condamnait les propos tenus publiquement par le ministre de l'Intérieur de Türkiye à propos des organisations de la société civile. D'après les informations communiquées à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Türkdoğan encourt une peine maximale de 14 ans de prison¹¹³.

67. Taner Kılıç, un avocat spécialiste des droits des réfugiés et président honoraire de la section Türkiye d'*Amnesty International*, a été détenu pendant 14 mois en juin 2017, puis déclaré coupable en juillet 2020 d'appartenance à une organisation terroriste et condamné à six ans et trois mois de prison. Les défenseurs des droits humains İdil Eser, Özlem Dalkıran et Günal Kurşun ont en même temps été condamnés à 25 mois d'emprisonnement pour assistance à une organisation terroriste. La Cour européenne des droits de l'homme s'est prononcée en mai 2022 en faveur de M. Kılıç à propos de son arrestation et sa détention provisoire, estimant qu'aucun soupçon raisonnable n'avait justifié sa détention¹¹⁴. La Cour de cassation a déclaré le 22 novembre 2022 les quatre défenseurs des droits humains non coupables¹¹⁵.

68. Le groupe *Saturday Mothers/People* se réunit tous les samedis à Istanbul en mémoire des disparitions forcées de proches survenues dans les années 1980 et 1990. Selon Amnesty International, à la 900^e veillée des « mères du samedi » (juin 2022), la police antiémeute a empêché le rassemblement et arrêté deux avocats et plusieurs parents de victimes¹¹⁶.

69. *Human Rights Watch* a observé de nombreuses agressions et arrestations subies par les manifestants de la Marche des fiertés d'Istanbul de juin 2022 ; des journalistes qui couvraient l'événement ont même été arrêtés¹¹⁷. Des mesures de répression comparables de marches des fiertés ont été signalées dans toute la Türkiye, avec des tirs de balles au gaz poivre par la police lors d'un défilé organisé par des étudiants à Ankara¹¹⁸.

70. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est inquiété en juillet 2022 de ce que des défenseures et militantes des droits humains sont souvent en butte à des arrestations, des agressions physiques, des menaces, des intimidations, du harcèlement et des gels d'avois. Il a exhorté la Türkiye à faire en sorte que les défenseures des droits humains, les avocates et les journalistes puissent exercer librement leurs activités légitimes, et à les protéger contre la violence et l'intimidation¹¹⁹.

71. *Amnesty International* rapporte que de nombreux journalistes et d'autres personnes ont été placés en détention provisoire sans justification et/ou condamnés pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Il s'agit notamment de seize journalistes travaillant pour trois médias et du coprésident de l'Association des journalistes Dicle Fırat, temporairement placés en détention provisoire à Diyarbakır en juin 2022 pour appartenance à une organisation terroriste. La Cour d'appel régionale d'Istanbul a également validé en avril 2022 la condamnation et la peine de l'avocate des droits humains Eren Keskin, déclarée coupable d'appartenance à une organisation terroriste en raison de son rôle symbolique de rédactrice en chef d'Özgür Gündem¹²⁰. *Human Rights Watch* estimait au moment de la publication de son rapport annuel de 2023 qu'au moins 65 journalistes et autres professionnels des médias se trouvaient en détention provisoire ou en prison pour terrorisme en raison de leur travail journalistique ou de leurs liens avec des organes de presse¹²¹.

¹¹³ [Türkiye: Öztürk Türkdoğan facing multiple criminal proceedings \(joint communication\) – UN SR Human Rights Defenders \(srdefenders.org\)](#); [Türkiye: Acquittal and ongoing judicial harassment of Öztürk... | OMCT.](#)

¹¹⁴ [Taner Kılıç \(no. 2\) c. Türkiye \(208/18\)](#), arrêt du 31 mai 2022.

¹¹⁵ [Türkiye: Justice prevails as convictions of four human rights defenders overturned – Amnesty International.](#)

¹¹⁶ [Türkiye: Police detain human rights defenders and relatives of disappeared people on Saturday Mothers/People 900th vigil – Amnesty International.](#)

¹¹⁷ [Türkiye: Mass Arrests, Anti-LGBT Violence at Pride | Human Rights Watch \(hrw.org\).](#)

¹¹⁸ [Türkiye: "Another dark day" as police use excessive force and fire pepper balls on Pride marchers – Amnesty International; Türkiye: Mass Arrests, Anti-LGBT Violence at Pride | Human Rights Watch \(hrw.org\).](#)

¹¹⁹ [UN women's rights committee publishes findings on Azerbaijan, Bolivia, Mongolia, Morocco, Namibia, Portugal, Türkiye and United Arab Emirates | OHCHR.](#)

¹²⁰ [Amnesty International Report 2022/23: The state of the world's human rights – Amnesty International](#), page 369 and 371:

¹²¹ [World Report 2023: Türkiye | Human Rights Watch \(hrw.org\).](#)

72. De nouvelles restrictions ont été mises en place, au-delà du cadre juridique qui circonscrit très étroitement la liberté d'expression. Le Parlement turc a examiné en octobre 2022 des amendements à une série de lois relatives à la liberté d'expression. Il s'agissait notamment d'une modification de l'article 217/A du code pénal turc rendant passible d'une peine de trois ans de prison la « diffusion publique de fausses informations »¹²². La Commission de Venise a jugé dans un avis urgent cette modification incompatible avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, du fait qu'elle était trop vague, et n'était ni nécessaire dans une société démocratique, ni proportionnée au but poursuivi. La Commission s'est montrée particulièrement préoccupée par le risque d'effet dissuasif et d'autocensure de cette mesure, en particulier dans la perspective des élections de 2023 — et a recommandé que l'amendement ne soit pas adopté¹²³. L'Assemblée a elle aussi invité dans sa [Résolution 2459 \(2022\)](#) les autorités turques à ne pas adopter la modification¹²⁴. Le Parlement turc n'en a pas moins adopté le texte le lendemain.

73. En juillet 2023, l'Observatoire FIDH-OMCT a fait état d'une vague de harcèlement judiciaire à l'encontre d'avocats défenseurs des droits humains. Selon certaines informations, plus de 25 membres de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği – ÖHD) ont fait l'objet de descentes de police, de détention et/ou d'arrestation sur une période de deux mois¹²⁵.

3.4.2. Non-exécution d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

74. Les autorités turques n'ont pas procédé aux réformes qu'appelait la mise en œuvre de nombreux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme étroitement liés à la protection des défenseurs des droits humains. Les manquements ci-dessous revêtent une importance particulière :

74.1. ingérences injustifiées et disproportionnées dans le droit à la liberté d'expression, avec effets dissuasifs sur l'expression au sein de la société dans son ensemble (de nombreuses lois sur la criminalité et le terrorisme répriment un spectre très large de propos émanant de personnes qui contribuent au débat public et dont la définition est floue¹²⁶ — la Türkiye est d'ailleurs l'État qui compte le plus d'arrêts de principe non exécutés de la Cour européenne des droits de l'homme sur des violations de la liberté d'expression au titre de l'article 10¹²⁷).

74.2. absence de protection effective du droit à la vie des journalistes en butte à des menaces réelles et imminentes¹²⁸.

74.3. nombreuses menaces pesant sur l'indépendance de la justice, notamment détention illégale de juges sans justification raisonnable¹²⁹, et absence de garanties procédurales dans l'application de sanctions disciplinaires et d'autres mesures réputées prises à titre punitif à l'encontre de juges¹³⁰.

74.4. violations du droit à la liberté de réunion, avec poursuites engagées à l'encontre des participants et recours à une force excessive lors de la dispersion de manifestations pacifiques¹³¹.

74.5. détentions en l'absence de soupçons raisonnables d'infraction à la loi¹³².

¹²² [Comment by UN Human Rights Office spokesperson Marta Hurtado on Türkiye | OHCHR.](#)

¹²³ Avis conjoint urgent de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les projets d'amendements au Code pénal concernant la disposition relative aux « informations fausses ou trompeuses », publié conformément à l'article 14 bis du Règlement intérieur de la Commission de Venise, approuvé par la Commission de Venise lors de sa 132e session plénière (Venise, 21-22 octobre 2022) : [Commission de Venise : Conseil de l'Europe \(coe.int\).](#)

¹²⁴ [Résolution 2459 \(2022\)](#), Le respect des obligations et engagements de la Türkiye, adoptée par l'Assemblée le 12 octobre 2022.

¹²⁵ [Turkey: Wave of detentions and arrests against human rights lawyers \(fidh.org\)](#)

¹²⁶ Notamment : Groupe Öner et Türk, groupe Işıkırık, groupe Altuğ Taner Akçam, groupe Artun et Güvener, et groupe Nedim Şener. Pour un résumé de l'exécution de tous ces arrêts, voir : <https://hudoc.exec.coe.int/eng#%7B%22execidentif%22:%5B%22004-36807%22%7D%7D>.

¹²⁷ Données issues de la base de données « Hudoc Exec » : [HUDOC-EXEC \(coe.int\).](#)

¹²⁸ [Dink c. Turquie](#) (2668/07), arrêt du 14 septembre 2010.

¹²⁹ [Groupe Alparslan Altan c. Turquie](#) (12 778/17), arrêt du 16 avril 2019.

¹³⁰ [Groupe Bilden c. Turquie \(1571/07\)](#), arrêt du 9 mars 2021.

¹³¹ [Groupe Oya Ataman c. Turquie](#) (74 552/01), arrêt du 5 décembre 2006.

¹³² [Akgun c. Turquie \(19 699/18\)](#), arrêt du 20 juillet 2021.

3.5. Grèce

75. Sarah Mardini est née en 1995 et a grandi dans la banlieue de Damas. Passionnée de natation, elle a commencé à participer à des compétitions pour l'équipe nationale. Sa maison familiale a été détruite pendant la guerre civile syrienne. Elle et sa sœur Yusra ont fui la Syrie en août 2015. Leur bateau est tombé en panne de moteur et a commencé à prendre l'eau en mer Égée, entre la Türkiye et la Grèce. Vingt migrants se trouvaient à bord de cette embarcation prévue pour un maximum de 8 personnes. Sarah et sa sœur Yusra se sont jetées à l'eau pour tenter de tracter le bateau. Elles sont ainsi parvenues en trois heures et demie à l'île de Lesbos. Sarah est retournée en Grèce en 2016 travailler comme bénévole au centre Emergency Response International, une ONG de réponse d'urgence et d'aide humanitaire aux migrants et à d'autres personnes. Elle y a participé, au sein de services de recherche et de sauvetage, à la protection des droits des migrants garantis à l'article 2 de la CEDH en patrouillant le long des côtes, en repérant les navires en détresse et en aidant les personnes concernées. Elle rassurait souvent les réfugiés ; « ils se sentent mieux parce que comme eux, je suis une réfugiée », dit-elle¹³³.

76. Elle a été arrêtée en août 2018, avec un collègue de l'ONG, Seán Binder. Tous deux ont été inculpés d'infractions comme la promotion de la traite de migrants, la pension de l'entrée irrégulière sur le territoire, la violation de secrets d'État et l'espionnage. Après trois mois de détention provisoire, ils ont été libérés dans l'attente de leur procès. Vingt-deux autres membres ou anciens membres de leur ONG ont également été inculpés. Certains chefs d'accusation mineurs ont été rejetés en janvier 2023, mais les accusations plus graves ont été maintenues (y compris celle de traite des êtres humains)¹³⁴.

77. Ce n'est qu'un exemple des nombreuses poursuites pénales engagées en Grèce pour des activités de défense des droits des migrants et des demandeurs d'asile. Je crains que, dans un désir de dissuasion de la migration, les autorités grecques ne criminalisent en fait l'altruisme envers un groupe vulnérable.

78. La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a critiqué « l'environnement hostile » auquel sont confrontés les défenseurs des droits humains en Grèce. Il s'agit notamment de la poursuite de la criminalisation des personnes qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, de la lourdeur des procédures d'enregistrement des ONG et de la pression indue exercée sur les journalistes¹³⁵.

79. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, s'est rendue en Grèce du 13 au 22 juin 2022. Son rapport complet a été publié le 2 mars 2023¹³⁶. Elle y estime que les défenseurs des droits humains travaillent en général librement en Grèce et qu'il s'agit dans l'ensemble d'un pays sûr pour eux¹³⁷. Il n'en va pas de même pour les défenseurs des droits humains qui protègent les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. M^{me} Lawlor a constaté que les défenseurs travaillant dans ces domaines « se heurtent dans des proportions choquantes à des campagnes de diffamation, à une réglementation changeante, à des menaces et agressions et à un recours abusif au droit pénal à leur encontre »¹³⁸. Elle a constaté que ces mesures ont conduit les défenseurs des droits humains et les ONG travaillant dans le domaine des migrations à redimensionner leurs activités ou leur visibilité à la baisse — voire les bénévoles à cesser complètement toute activité¹³⁹. Elle a recommandé que soit adoptée une loi spécifique reconnaissant et protégeant les défenseurs des droits humains, et déployés des mesures de sensibilisation, d'éducation et de soutien politique¹⁴⁰.

¹³³ [Syrian refugee uses swimming skills to rescue others | UNHCR](#); ['Former Syrian Refugee Yusra Mardini on the Olympics & United Nations | Vogue'](#).

¹³⁴ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphes 79 à 82.

¹³⁵ [Les autorités grecques doivent inverser la tendance qui sape le travail des défenseurs des droits humains et des journalistes – Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](#).

¹³⁶ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

¹³⁷ Ibid., paragraphe 19.

¹³⁸ Ibid., paragraphe 114.

¹³⁹ Ibid., paragraphe 91.

¹⁴⁰ Ibid., paragraphes 22 à 24.

3.5.1. *Criminalisation des défenseurs des droits humains*

80. Mary Lawlor a eu connaissance par de nombreuses sources d'enquêtes pénales ouvertes à l'encontre de personnes qui œuvrent en faveur de la protection des droits des migrants et des réfugiés, suivies de la communication des détails des enquêtes à la presse¹⁴¹. Les autorités cherchaient ainsi à intimider des personnes et organisations et à les amener à renoncer à leur activité, même en l'absence de procès. Citons à titre d'exemple l'enquête pénale ouverte par le Service national de renseignement et le Service de lutte contre le terrorisme à l'encontre de 35 personnes travaillant pour quatre ONG. Elles auraient été accusées de création d'une organisation criminelle ou d'adhésion à cette organisation, de divulgation de secrets d'État, d'espionnage et d'infraction au Code de l'immigration. Bien que l'enquête ait été annoncée dans un communiqué de presse en 2020, et que d'autres précisions aient été transmises à la presse, aucune des personnes faisant l'objet d'une enquête n'a fait l'objet d'une notification ou d'une inculpation officielle¹⁴². Autre exemple : l'enquête pénale menée contre Panayote Dimitras, porte-parole du *Greek Helsinki Monitor*, et Tommy Olsen, fondateur de l'ONG norvégienne *Aegean Boat Report*. Tous deux ont participé à la documentation des allégations de refoulements qu'auraient effectués les autorités grecques. Mary Lawlor constate que M. Dimitras a reçu une citation à comparaître pour assistance à l'entrée sur le territoire, constitution d'une organisation criminelle et adhésion à celle-ci ; M. Olsen, quant à lui, n'a pas encore été informé de la teneur de l'enquête des autorités grecques¹⁴³. Certaines personnes ont fait l'objet de poursuites simplement pour avoir reçu des informations sur des personnes en détresse en mer, ce fait étant déjà considéré comme illicite et assimilé au trafic d'êtres humains¹⁴⁴.

81. Mary Lawlor a rappelé que les instruments internationaux et régionaux de lutte contre le trafic de migrants s'opposent à la criminalisation d'activités menées à titre gratuit (notamment à des fins humanitaires). Elle a observé que l'exemption humanitaire que prévoit la législation grecque n'est pas appliquée avec cohérence par la police, les procureurs et les tribunaux¹⁴⁵.

3.5.2. *Campagnes de discrédit menées contre des défenseurs des droits humains*

82. Au-delà de la criminalisation des personnes qui aident les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés à faire valoir leurs droits, Mary Lawlor s'est inquiétée des campagnes de discrédit dont elles font l'objet. Elle a cité le cas du défenseur des droits humains Isasonas Apostolopoulos, qualifié de traître pour avoir exprimé devant le Parlement européen les inquiétudes que lui inspiraient les actions des garde-côtes grecs. Son témoignage a été déclaré calomnieux par le porte-parole du gouvernement grec et le vice-premier ministre. Lui-même a ensuite été vivement critiqué dans les médias grecs, puis a reçu des menaces de mort sur les réseaux sociaux¹⁴⁶.

83. Il est également à craindre que les poursuites pour blanchiment de capitaux ne soient utilisées pour intimider les défenseurs des droits humains et les discréditer. Mary Lawlor a évoqué publiquement un exemple d'enquête pour blanchiment d'argent qui aurait été ouverte à l'encontre de Panayote Dimitras, avec fuite à la presse sans que l'intéressé en soit officiellement informé¹⁴⁷. Il y a également eu des fuites dans des enquêtes anti-blanchiment contre l'ONG *Human Rights 360*¹⁴⁸. La Rapporteuse a observé que le recours à ces fuites est fréquent pour discréditer des défenseurs de droits humains¹⁴⁹.

¹⁴¹ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphe 76.

¹⁴² Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphe 83.

¹⁴³ Ibid., paragraphe 89.

¹⁴⁴ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphe 78.

¹⁴⁵ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphe 77.

¹⁴⁶ Ibid., paragraphe 87.

¹⁴⁷ [Mary Lawlor, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme, a indiqué sur Twitter que des médias suggèrent que Panayote ferait l'objet d'une enquête par l'autorité de lutte contre le blanchiment d'argent. Panayote lui-même n'aurait pas été notifié de l'enquête, ce qui lui barre l'accès à un recours. Elle a ajouté que les fuites sur des enquêtes de ce type sont couramment utilisées pour discréditer des défenseur des droits humains.](#) [en anglais uniquement] Voir également la publication de Human Rights Watch : [Greece: Smear Campaign Against Rights Activist | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

¹⁴⁸ [Human Rights 360 to be probed by prosecutor | eKathimerini.com.](#)

¹⁴⁹ [Mary Lawlor, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'homme, a indiqué sur Twitter que des médias suggèrent que Panayote ferait l'objet d'une enquête par l'autorité de lutte contre le blanchiment d'argent. Panayote lui-](#)

3.5.3. Problèmes d'enregistrement

84. Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a publié en juillet 2020 un avis dans lequel il estime que les modifications apportées en 2020 à la législation sur l'enregistrement des ONG étaient floues, disproportionnées, incompatibles avec le principe de légalité et avec les articles 8 et 11 de la CEDH. Il y estimait que le texte aurait un effet dissuasif sur la participation de la société civile¹⁵⁰.

85. Dans son rapport de visite dans le pays, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, M^{me} Lawlor, a relevé l'effet dissuasif qu'a le durcissement progressif des exigences à remplir à l'enregistrement des ONG et des particuliers sur la société civile. Elle a jugé que le train de mesures législatives lancé en 2019 a gravement porté atteinte au droit à la liberté d'association des défenseurs des droits humains en matière d'asile et de migration¹⁵¹. Outre les problèmes d'enregistrement auxquels font face les organisations travaillant dans ces domaines, la Grèce se heurte de longue date à des problèmes dans l'enregistrement d'associations qui représentent certaines minorités, ce qui a pour effet que des groupes d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme n'ont toujours pas été exécutés¹⁵².

3.5.4. Liberté de la presse et migration

86. Mary Lawlor a constaté que les journalistes qui traitent des refoulements et des réfugiés rencontrent des difficultés. Certains se disent surveillés, notamment par les logiciels malveillants, et mis sur écoutes téléphoniques. Ceux qui se rendent sur les sites de débarquement ont signalé des confiscations et/ou des contrôles de leur matériel, voire des demandes de suppressions de photos. Elle a cité le cas du photographe norvégien Knut Bry, arrêté à Lesbos pour espionnage en mars 2022. Elle a également donné l'exemple d'un photojournaliste qui avait offert de l'eau à des demandeurs d'asile à leur arrivée à Lesbos en novembre 2020. Bien que ce geste ait constitué son seul contact avec les migrants, il a été inculpé d'avoir facilité le séjour irrégulier dans le pays et de désobéissance, et condamné à 14 mois de prison. La peine a été annulée en appel, mais toutes ses photos ont été confisquées¹⁵³.

3.6. Géorgie

87. J'ai été préoccupé par le fait que la Géorgie a failli adopter des lois de type russe sur les « agents étrangers », qui ont été proposées au parlement en février 2023. Une telle législation aurait obligé les particuliers et les organisations recevant au moins 20 % de leurs fonds de l'étranger de se déclarer « agents d'influence étrangère » auprès du ministère de la Justice. Elle aurait également imposé des critères supplémentaires contraignants en termes de déclaration, prévoyant de lourdes amendes en cas d'infraction. Ces contraintes auraient considérablement entravé le travail des défenseurs des droits humains, étant donné que la société civile et la scène médiatique, très dynamiques en Géorgie, sont soutenues par l'aide étrangère. En juin 2022, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la version russe de ces lois était contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, soulignant qu'elles auraient un effet dissuasif sur le financement des activités de la société civile¹⁵⁴. Dans une déclaration conjointe, environ 400 organisations non gouvernementales et médias locaux ont affirmé que l'adoption de ces projets de loi en Géorgie constituerait une attaque « *non seulement contre les organisations indépendantes de la société civile*

même n'aurait pas été notifié de l'enquête, ce qui lui barre l'accès à un recours. Elle a ajouté que les fuites sur des enquêtes de ce type sont couramment utilisées pour discréditer des défenseur des droits humains. [en anglais uniquement]

¹⁵⁰ 'Opinion on the Compatibility with European Standards of Recent and Planned Amendments to the Greek Legislation on NGO Registration', CONF/EXP(2020)4, Expert Council on NGO Law of the Conference of INGOs of the Council of Europe, 2 juillet 2020. Voir en particulier la conclusion, paragraphes 103 à 109.

¹⁵¹ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphe 39. « *Les nouvelles règles d'enregistrement, qui reprenaient des restrictions en place depuis 2018, ont introduit d'autres exigences visant spécifiquement les ONG qui travaillent dans les domaines de l'asile, de la migration et de l'inclusion sociale, prétendument pour les responsabiliser. La loi n° 4662/2020 et la loi n° 4686/2020, ainsi que la décision ministérielle conjointe 3063/2020, remplacée ensuite par la décision ministérielle conjointe 10616/2020, ont en particulier introduit en 2020 des conditions de plus en plus strictes pour les ONG et les personnes travaillant dans ces domaines, ce qui a des effets dissuasifs sur la société civile.* »

¹⁵² Voir notamment les groupes [Bekir-Ousta et autres c. Grèce](#) (35 151/05), arrêt du 11 octobre 2007 ; et [Maison de la civilisation macédonienne et autres c. Grèce](#) (1295/10), arrêt du 9 juillet 2015.

¹⁵³ Visit to Greece – Report of the Special Rapporteur on the situation of Human Rights Defenders, Mary Lawlor, 2 mars 2023, cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, paragraphes 105 à 113.

¹⁵⁴ [Ecodefense et autres c. Russie](#) (9988/13), arrêt du 14 juin 2022 [en anglais uniquement]

et les médias critiques, mais aussi contre le peuple géorgien lui-même »¹⁵⁵. Les projets de loi ont également été critiqués par le Bureau des Nations Unies en Géorgie¹⁵⁶, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe¹⁵⁷ et le porte-parole du Haut Représentant de l'Union européenne¹⁵⁸. Le Parlement géorgien a retiré le projet de loi en mars 2023 à la suite d'importantes manifestations.

88. J'ai également été soulagé de constater que Nika Gvaramia avait été gracié et libéré. M. Gvaramia, qui est un journaliste indépendant réputé, est fondateur de l'un des plus importants organes de presse de Géorgie, Mtavari Arkhi. Il avait été condamné à une peine de trois ans et demi de prison en mai 2022 pour des chefs d'accusation que les observateurs internationaux avaient largement critiqués, les considérant comme étant motivés par des considérations politiques¹⁵⁹. Le président géorgien Salome Zourabichvili a gracié M. Gvaramia le 22 juin 2023¹⁶⁰.

89. Je continue de suivre de près la situation générale des défenseurs des droits humains en Géorgie.

3.7. Autres exemples choisis

3.7.1. Militants défenseurs de l'accès aux droits génésiques

90. Justyna Wydrzyńska est l'une des dirigeantes de l'ONG **polonaise** de défense du droit à l'avortement *Abortion Dream Team*. Elle aurait été en mars 2023 la première militante d'Europe condamnée pour aide à un avortement pratiqué par prise de pilules abortives. La femme concernée aurait été victime de violences domestiques et aurait voulu avorter contre la volonté de son mari, qui l'aurait empêchée de se rendre en Allemagne pour l'intervention. Elle avait commandé des comprimés d'avortement à domicile, mais craignait qu'ils n'arrivent trop tard. M^{me} Wydrzyńska lui a envoyé des comprimés d'avortement à domicile, mais le mari est intervenu et a signalé l'affaire à la police. M^{me} Wydrzyńska a été déclarée coupable d'avoir facilité un avortement et condamnée à 30 heures par mois de travaux d'intérêt général sur huit mois¹⁶¹.

91. Vanessa Mendoza Cortés préside l'organisation **andorrane** *Stop Violence*, qui lutte contre la violence sexiste et plaide en faveur de l'avortement sûr et légal en Andorre. Un juge l'a accusée en octobre 2022 d'atteinte au prestige des institutions, ce qui pourrait donner lieu à une amende et à une inscription dans son casier judiciaire. Selon Amnesty International, le rapport parallèle soumis par Stop Violence pour le quatrième examen périodique de l'Andorre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) figure dans l'acte d'accusation. Amnesty craint que la législation sur la diffamation ne serve ou concoure à la répression de la critique à l'encontre du gouvernement ou d'agents de l'État, en violation du droit à la liberté d'expression¹⁶².

3.7.2. Défenseurs des droits humains dont les activités concernent les droits des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile

92. En plus de mettre en lumière la situation des défenseurs des droits humains qui exercent leurs activités en Grèce pour protéger les droits des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile, la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, a exprimé l'inquiétude que lui inspire la situation des défenseurs des droits humains qui interviennent dans ces domaines en **Bosnie-Herzégovine**, à **Chypre**, en **Italie**, en **Hongrie** et en **Pologne**¹⁶³.

¹⁵⁵ [RUSSIAN LAW IS NOT THE WILL OF GEORGIA - საქართველოს გამჭვირვალობა - საქართველო \(transparency.ge\)](https://www.transparency.ge/)

¹⁵⁶ United Nations in Georgia, [Statement on the Draft Law on Transparency of Foreign Influence](#), 26 février, 2023

¹⁵⁷ Commissaire aux droits de l'homme, [La Commissaire exhorte le Parlement géorgien à rejeter le projet de loi « sur la transparence de l'influence étrangère »](#), Lettre, Conseil de l'Europe, 28 février 2023

¹⁵⁸ European Union External Action Service, [Georgia : Statement by the Spokesperson on the draft law on "transparency of foreign influence"](#), February 24, 2023

¹⁵⁹ Par exemple [Georgia: Sentencing of pro-opposition media owner Nika Gvaramia a political motivated silencing of dissenting voice - Amnesty International](#); [Noted Georgian Journalist Gvaramia Sentenced To Lengthy Prison Term \(rferl.org\)](#)

¹⁶⁰ [CPJ welcomes pardon for jailed Georgian journalist Nika Gvaramia - Committee to Protect Journalists](#)

¹⁶¹ [Polish court finds activist guilty of facilitating abortion – POLITICO](#); Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 67.

¹⁶² [Andorra: Activist Defending Abortion Rights Faces Trial | Amnesty International UK](#)

¹⁶³ Refusing to turn away: human rights defenders working on the rights of refugees, migrants and asylum-seekers, rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, 18 juillet 2022, [A/77/178](#), paragraphes 1, 19, 44, 51, 74, 75, 94, 100, 109, 110, 111.

3.7.3. Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique

93. Le recours fréquent aux poursuites stratégiques contre la mobilisation publique reste très inquiétant. Il s'agit de procès abusivement engagés pour faire obstacle à la diffusion d'informations et réduire au silence les personnes qui s'expriment sur des questions d'intérêt public. Les procédures-bâillons continuent d'être largement utilisées contre les journalistes et les organisations de médias, mais aussi les militants, les organisations de la société civile, les syndicats et les lanceurs d'alerte. Les défenseurs de l'environnement sont particulièrement visés dans toute l'Europe : il existe par exemple de bonnes raisons de penser qu'une procédure de ce type a été engagée contre Sunčica Kovačević et Sara Tuševljak, des environnementalistes de **Bosnie-Herzégovine** qui s'efforcent de protéger la rivière Kasindolska¹⁶⁴. Il a été indiqué à la table ronde sur les défenseurs des droits humains organisée par la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe en octobre 2022 que des défenseurs des droits humains avaient été soumis à des dizaines, voire des centaines, de procédures-bâillons dans des États membres du Conseil de l'Europe, notamment en **Croatie**, en **France**, en **Hongrie**, en **Italie**, à **Malte**, en **Pologne**, en **Serbie** et en **Slovénie**¹⁶⁵.

94. Je me félicite que les initiatives de lutte contre les procédures-bâillons se poursuivent. Les institutions de l'Union européenne élaborent actuellement une directive à ce sujet, et le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe examine un projet de recommandation. J'attends également le projet de rapport de Stefan Schennach (Autriche, Groupe des socialistes, démocrates et verts), le rapporteur sur « la lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique », en préparation au sein de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias — notre commission étant saisie pour avis.

4. Protection des défenseurs des droits humains depuis l'étranger

95. Les défenseurs des droits humains s'exposent à des risques considérables pour protéger les droits d'autrui. Selon l'organisation *Memorial* de défense des droits humains, plus de 400 d'entre eux ont été tués dans le monde en 2022¹⁶⁶. Il incombe donc aux États membres et observateurs de venir en aide à ceux qui sont en danger dans d'autres pays.

96. La guerre illégale menée par la Russie en Ukraine a en particulier entraîné un ample mouvement de répression des défenseurs des droits humains en Russie et au Bélarus. La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a exhorté les États membres à prendre quatre mesures pour les aider : dénoncer ouvertement les violations commises à l'encontre des défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus ; apporter un soutien politique et pratique continu aux défenseurs des droits humains qui restent dans ces pays ; adopter et mettre en œuvre des politiques de réinstallations complètes et durables pour les aider à s'installer en dehors de la Russie et du Bélarus ; leur accorder une résidence stable et faciliter leur travail¹⁶⁷. Je soutiens les propositions de la Commissaire.

97. Je suis particulièrement préoccupé par les obstacles auxquels se heurtent les défenseurs des droits humains en fuite. L'Assemblée a appelé les États membres à garder leurs frontières ouvertes aux personnes qui fuient le régime de Loukachenko¹⁶⁸, et tous les États membres et observateurs à faciliter la délivrance de visas et à examiner avec attention les demandes d'asile soumises par les défenseurs des droits humains qui doivent quitter la Fédération de Russie sous peine d'être persécutés et/ou arrêtés¹⁶⁹.

98. Les États membres et observateurs ne sont pas assez actifs à ce niveau, ce que je trouve préoccupant. Dans un rapport de juillet 2023, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) constate par exemple que douze États seulement de l'Union européenne ont lancé une action nationale de réinstallation de défenseurs des droits humains (Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Suède et République tchèque). L'Agence des droits fondamentaux y observe qu'il peut être difficile à ces personnes de bénéficier d'une aide à la réinstallation et d'obtenir un visa, et que les aides

¹⁶⁴ [Bosnia and Herzegovina: Experts appointed by the court into the case against environmental women human rights defenders | Front Line Defenders.](#)

¹⁶⁵ 'Human rights defenders in the Council of Europe area in times of crises: Round-table with human rights defenders organised by the Office of the Council of Europe Commissioner for Human Rights, in Dublin 24-25 October 2022. [CommHR\(2023\)2](#), 23 mars 2023, paragraphe 26.

¹⁶⁶ Frontline Defenders [Global Annual Report 2022](#), page 2.

¹⁶⁷ [Les États membres devraient apporter un soutien accru aux défenseurs des droits humains de Russie et du Bélarus — Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\).](#)

¹⁶⁸ [Résolution 2499 \(2023\)](#), Relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les Bélarussiens en exil, adoptée par l'Assemblée le 20 juin 2023, paragraphe 15.

¹⁶⁹ [Résolution 2446 \(2022\)](#), Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie, paragraphe 20.1.

au séjour de longue durée sont rares au sein de l'UE. Le rapport énumère six moyens pour l'UE et ses membres de soutenir et de protéger les défenseurs des droits humains depuis l'étranger. J'exhorte tous les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe à examiner attentivement leurs pratiques et ces propositions¹⁷⁰.

99. L'Assemblée a également appelé les États membres et observateurs à refuser les demandes d'extradition de ressortissants russes pour des infractions qui pourraient être considérées comme motivées par des considérations politiques¹⁷¹. Je sais que Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC) a écrit à la délégation du Kirghizistan en juillet 2023 en sa qualité de rapporteure générale sur les prisonniers politiques, dans le cadre de la préparation de son rapport sur les manifestants antiguerre en Russie. Elle a demandé un examen attentif des cas de trois ressortissants russes résidant au Kirghizistan qui risquent d'être extradés vers la Russie pour des motifs liés à leur opposition au gouvernement russe. L'un d'entre eux au moins est un défenseur des droits humains. J'exhorte tous les États membres et observateurs à ne pas renvoyer les défenseurs des droits humains qui s'opposent à leur gouvernement dans le broyeur d'une machine autoritaire.

100. Enfin, je constate que la possibilité d'échanger des prisonniers avec la Russie et le Bélarus est une question qui revient de plus en plus dans les discussions. Il pourrait s'agir, par exemple, d'échanger des espions russes/bélarusses capturés avec des prisonniers politiques en Russie/au Bélarus qui ont été persécutés parce qu'ils défendaient les valeurs du Conseil de l'Europe. Je soutiens sans réserve de telles initiatives, notamment pour les personnes qui jouent un rôle central dans l'opposition aux régimes en place, tels que Vladimir Kara-Murza et Alexeï Navalny.

5. Conclusion

101. Les exemples ci-dessus montrent que les attaques contre les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte se sont considérablement intensifiées dans les régions occupées de l'Ukraine, au Bélarus et en Russie, et que les défenseurs des droits humains continuent d'être persécutés ailleurs (particulièrement en Azerbaïdjan et en Türkiye). Ceux qui travaillent dans certains domaines (en particulier les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, l'accès aux droits génésiques et l'environnement) ont été persécutés dans de nombreux pays, notamment par le recours à des procédures-bâillons dans ce dernier cas. Si la façon la plus courante de s'attaquer à eux reste le détournement du droit pénal, des refus d'enregistrement d'organisations de la société civile, des campagnes de discrédit, des violences et la publication en ligne de documents sexuellement explicites sont fréquemment signalés aussi. Les autorités recourent régulièrement dans toute la région aux poursuites stratégiques contre la mobilisation publique pour réduire au silence et intimider les défenseurs des droits humains.

102. Depuis la dernière note d'information, le prix Nobel de la paix 2022 a été décerné à trois défenseurs européens des droits humains : Ales Bialiatski, défenseur des droits humains au Bélarus, l'organisation russe de défense des droits humains *Memorial* et l'organisation ukrainienne de défense des droits, Centre pour les libertés civiles. L'un des lauréats est en prison (Ales Bialiatski), l'autre a été officiellement dissout (*Memorial*, même si ses membres poursuivent leur travail) et le troisième opère dans un pays ravagé par la guerre (Centre pour les libertés civiles). Nous devons absolument continuer à reconnaître que les défenseurs des droits humains protègent nos valeurs les plus précieuses, souvent malgré les pressions considérables qu'ils subissent. J'exhorte les États membres et observateurs du Conseil de l'Europe à étudier soigneusement les conclusions de la présente note d'information et les moyens dont ils disposent pour protéger les courageux défenseurs et lanceurs d'alerte qui travaillent à sauvegarder nos droits à tous.

103. Les lanceurs d'alerte sont systématiquement attaqués par des forces puissantes en Europe. Au cours de la prochaine période de mon mandat de rapporteur général, j'ai l'intention d'organiser une audition d'experts sur la situation des lanceurs d'alerte afin de fournir de plus amples informations sur leur sort et les meilleures pratiques juridiques qui permettent de les protéger.

¹⁷⁰ [Protecting Human Rights Defenders at Risk : EU Entry, Stay and Support](#), Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 11 juillet 2023. Les six propositions sont : utiliser mieux et plus fréquemment la souplesse existante dans la législation de l'UE ; introduire des programmes et élargir les programmes existants ; améliorer la sensibilisation aux défenseurs des droits humains ; étudier les avantages et les risques du numérique et de la technologie dans les procédures de franchissement des frontières ; fournir un meilleur soutien pendant le séjour ; et examiner l'adaptation des instruments juridiques au soutien des défenseurs des droits humains.

¹⁷¹ [Résolution 2446](#), Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie, adoptée par l'Assemblée le 21 juin 2022.